

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

23 MARS 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 23 MARS 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de Mme Anne Laffut à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement en alternance dispensé par les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA)»	4
1.2	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Proposition de l'Union wallonne des entreprises (UWE) concernant la réforme de l'alternance»	4
1.3	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Problématique du décrochage scolaire en hausse dans le contexte de crise sanitaire (suivi)»	6
1.4	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignants débutants»	7
1.5	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Cri du cœur d'un directeur d'école: quel appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles?»	9
1.6	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Classes vertes à partir du 15 mars»	10
1.7	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Activités culturelles dans l'enseignement obligatoire, à partir du 15 mars»	10
1.8	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retour en présentiel à temps plein des élèves et autorisation des excursions scolaires»	10
1.9	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Contrôle des mesures sanitaires lors du retour à temps plein des élèves de secondaire»	10
1.10	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance (suivi)»	16
1.11	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Application des dispositions relatives aux nuits dormantes pour les éducateurs d'internat»	17
1.12	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Résultats de la réunion avec les représentants des organisations de jeunesse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires»	17
1.13	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Obligation de testing pour des élèves stagiaires dans l'enseignement qualifiant»	18
1.14	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme du décret "Inscriptions" dans l'enseignement secondaire (suivi)»	19
1.15	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Organisation des examens du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) dans le cadre des jurys»	21
1.16	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Déroulement des jurys»	21
1.17	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluations et conditions d'apprentissage liées à la crise»	23
1.18	Question de Mme Margaux De Re à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Contraception masculine»	25
1.19	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mariage forcé»	26
1.20	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Impact de l'allongement du tronc commun sur les stages dans les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA)»	27

1.21	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Précisions et perspectives quant à l'organisation des gestes manuels dans le cadre du futur tronc commun polytechnique»	28
1.22	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Prise d'indices pour une mission d'investigation de l'inspection»	30
1.23	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Accompagnement des élèves de sixième année secondaire dans la clôture de leur parcours scolaire»	31
1.24	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Renforcement de l'éducation à la sécurité routière dans les écoles»	32
1.25	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation au codage dans les écoles»	33
1.26	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Orientations abusives vers l'enseignement spécialisé»	34
1.27	Question de M. Olivier Maroy à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Orientations abusives et injustifiées vers l'enseignement spécialisé»	34
1.28	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Éventuel accord de coopération en matière d'enseignement numérique»	36
1.29	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Représentation des élèves dans l'enseignement obligatoire (suivi)»	37
1.30	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Problématique de l'obésité chez les jeunes»	39
1.31	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Gestion du retard scolaire aux Pays-Bas»	40
1.32	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Étude de l'Université de Liège (ULiège) sur la santé des jeunes»	41
1.33	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Deux pistes de réflexion dans l'attente de nouveaux statuts»	42
2	Ordre des travaux	44

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 11h30.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Anne Laffut à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Enseignement en alternance dispensé par les centres d’éducation et de formation en alternance (CEFA)»

1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Proposition de l’Union wallonne des entreprises (UWE) concernant la réforme de l’alternance»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Anne Laffut (MR). – Selon le dernier rapport du Conseil supérieur de l’emploi, la Belgique compte près de 1,4 million de personnes ne disposant au mieux que d’un diplôme de l’enseignement secondaire inférieur. En plus de connaître un taux de chômage record, cette population compte 48 % de personnes qui ne se présentent tout simplement pas sur le marché du travail, c’est-à-dire qu’elles ne sont ni au chômage, n’étant pas titulaires du certificat d’enseignement secondaire supérieur (CESS), ni à l’emploi. Seule bonne nouvelle dans ce paysage ravagé, de nombreuses fonctions sont accessibles grâce à une formation dispensée pour une bonne part par l’enseignement en alternance et notamment par les centres d’éducation et de formation en alternance (CEFA).

Madame la Ministre, au vu de ce constat, jugez-vous la proposition de l’enseignement en alternance satisfaisante en Fédération Wallonie-Bruxelles? La filière est-elle aujourd’hui suffisamment valorisée à vos yeux? N’est-elle pas encore trop souvent présentée comme la dernière chance plutôt que résolument porteuse de solutions et riche de possibles? Quel bilan tirez-vous de la certification par unités (CPU) dont la mise en œuvre devait répondre aux constats établis par le Conseil supérieur de l’emploi? Un des objectifs de la CPU était de réconcilier les structures de l’enseignement avec le monde du travail. Est-ce chose faite? Quels sont les retours du monde de l’emploi à ce sujet?

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, la parution dans «*La Libre Belgique*» du 15 mars d’une carte blanche intitulée «*L’alternance? Une filière d’excellence*», sous la plume d’Olivier de Wasseige, l’administrateur délégué de l’Union wallonne des entreprises (UWE), m’amène à vous interroger sur l’évolution de ce dossier important. Dans sa carte blanche, M. de Wasseige, qui s’appuie sur des constats déjà posés dans l’avis n° 3 du Groupe central, plaide pour «a) une optimisation du paysage institutionnel; b) un renforcement des formations en entreprise; c) un renforcement de la cohérence entre l’offre de formation et les besoins (actuels et futurs) du marché du travail au sein de chaque bassin géographique; d) une certification professionnelle unique ayant les mêmes droits, donnant notamment accès vers l’enseignement supérieur (logique de parcours et d’apprentissage tout au long de la vie); e) une orientation positive forte en amont reposant sur une collaboration entre les écoles et les dispositifs d’information tels que les cités des métiers, ainsi qu’une collaboration entre l’enseignement et les opérateurs de formation tels que l’Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) ou les centres de compétence».

En conclusion, M. de Wasseige liste trois scénarios parmi lesquels les politiques devront faire un choix afin de «répondre aux défis en matière de résilience et de développement économique de la Wallonie»: un quasi-statu quo avec le renforcement des collaborations par pilotage unique de l’ensemble des filières de l’alternance, une gestion régionale unique de l’alternance ou une réforme institutionnelle profonde avec tout l’enseignement sous la responsabilité d’un seul gouvernement.

La semaine dernière, un article de presse évoquait le manque de places de stages. Ce constat a également déjà été posé par les acteurs de l’enseignement et de la formation. Les conditions actuelles n’améliorent en rien une situation déjà connue et pour laquelle les pouvoirs spéciaux ont d’ailleurs été utilisés afin d’assurer la diplomation des élèves.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette carte blanche? Dans l’affirmative, comment réagissez-vous aux trois scénarios évoqués par l’UWE? Combien de réunions rassemblant les cabinets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale ont-elles eu lieu depuis le mois de janvier? Quelles sont les avancées engrangées lors de ces réunions?

Bien qu’il soit compréhensible qu’elles aient été retardées en raison de la crise sanitaire, pour quand les assises prévues par la Déclaration de politique communautaire (DPC) et dont vous avez confié l’organisation à l’Office francophone de la formation en alternance (OFFA) sont-elles pro-

grammées? Comment celles-ci seront-elles organisées?

Pouvez-vous faire le point sur les retours de terrain concernant les places de stages pour les élèves des CEFA?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'enseignement en alternance reste un parcours d'apprentissage au terme duquel les apprenants peuvent se voir délivrer un certificat de qualification garant de leurs compétences techniques, mais aussi le CESS qui atteste de compétences plus générales. Par ailleurs, l'alternance est une méthodologie d'apprentissage privilégiée pour apporter une réponse à la problématique des métiers en pénurie ainsi que pour développer les compétences dans les métiers d'avenir et les métiers porteurs, et ce, même si ces métiers requièrent des compétences technologiques particulières.

En ce qui concerne la CPU, les nouveaux profils de certification sont élaborés au départ des profils métiers produits par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), instance au sein de laquelle se regroupent les partenaires sociaux, les représentants des secteurs et des opérateurs de formation, dans l'objectif de construire des profils correspondant aux réalités de terrain.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en réponse à certains de vos collègues, Mesdames les Députées, une évaluation tant quantitative que qualitative du dispositif de la CPU est en cours. Les résultats me seront transmis prochainement par mon administration et pourront alors être analysés notamment à la lumière des constats du Conseil supérieur de l'emploi. Ces travaux pourront également nourrir utilement les discussions lors des rencontres régulières que nous organisons avec les différents secteurs dans le cadre du suivi des conventions sectorielles.

Madame Schyns, j'ai bien pris connaissance de la carte blanche de l'UWE. Les propositions seront analysées avec le recul nécessaire à des réformes potentielles d'une telle ampleur. Aucune réunion n'a encore été organisée entre les cabinets des trois entités concernées par l'alternance, puisque les discussions ont encore lieu pour le moment entre les ministres-présidents. Dès lors, aucune date n'a pu être avancée à ce stade pour l'organisation des états généraux de l'alternance.

Au sujet de la poursuite des contrats en apprentissage et donc des places de stage au sein de l'enseignement en alternance, les situations dont on m'a informée par le biais de la commission d'alternance réunie ce 4 mars 2021 sont très variables d'un secteur à l'autre, mais également d'une zone à l'autre. Les représentants des réseaux m'ont également fait part de leur inquiétude quant aux secteurs qui sont restés en activité ou qui ont pu progressivement rouvrir, mais pour lesquels les mesures sanitaires restent si contraignantes qu'elles ont une forte incidence sur les conditions d'encadrement des apprenants.

À l'heure actuelle, il est donc toujours difficile d'objectiver précisément les difficultés rencontrées. Elles feront l'objet d'un exposé particulier lors de la rencontre des présidents et vice-présidents des conseils de zone qui aura lieu ce 12 mai prochain.

Par ailleurs, le 11 février 2021, le gouvernement de la Communauté française a adopté en deuxième lecture un arrêté de pouvoirs spéciaux dérogeant à l'obligation de stage. Il renvoie de ce fait à la compétence du jury de qualification, en concertation avec le conseil de classe pour ce qui est de la délivrance du certificat de qualification. Cet assouplissement permet aux élèves inscrits au sein des sections de l'enseignement en alternance d'envisager la suite de leur année un peu plus sereinement.

Enfin, afin de permettre aux jeunes majeurs inscrits de rester encadrés par le système scolaire et accrochés à celui-ci, j'ai demandé à mon administration d'informer les chefs d'établissement, par la voie de la circulaire 7994, de la possibilité de comptabiliser ces jeunes, et ce, même pour ceux n'ayant pu signer de contrat au-delà du 15 janvier 2021. Cette mesure leur permet en outre de continuer leur cursus, d'atteindre le nombre d'heures de stage et de chercher de nouveaux contrats.

Mme Anne Laffut (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Il est clair qu'il s'agit d'une filière très importante qui permet d'obtenir un certificat de qualification et, éventuellement, le CESS. J'entends bien que l'étude est toujours en cours et que les résultats interviendront prochainement. Nous reviendrons sur ce sujet dès que les résultats seront connus pour voir si la CPU est capable d'atteindre son objectif.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour toutes les informations concernant les stages. L'arrêté de pouvoirs spéciaux qui permet quand même d'attribuer la qualification et qui laisse une marge de manœuvre au jury de classe est un élément très important. Il peut aussi enlever certaines inquiétudes à tous les apprenants. Il s'agit donc d'une très bonne chose qui a été décidée en février.

Je voudrais revenir sur le dossier des discussions avec la Région wallonne. Je suis quand même vraiment étonnée qu'il n'y ait pas eu de réunion entre vous, entre les ministres concernés. Je comprends que les ministres-présidents se parlent, mais nous avons l'impression qu'il n'y a pas eu de réunions conjointes des gouvernements, que celles-ci ont à chaque fois été reportées et que la crise sanitaire a finalement bon dos.

L'alternance est pourtant une question essentielle. Cela fait plusieurs années qu'on en parle. Vous n'êtes pas la seule concernée. Or nous avons l'impression que rien du tout n'avance et qu'en fait, les acteurs de terrain eux-mêmes, à la fois

dans les CEFA et dans les instituts de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME), se posent beaucoup de questions. Nous pensons surtout que le monde de l'enseignement en alternance en général a envie d'avancer, d'y voir clair et de faire en sorte que la filière soit perçue à sa juste valeur.

Je ne peux donc que vous encourager. Je le ferai avec mes collègues de la Région wallonne aussi. Je ne doute pas que certains le font en Région de Bruxelles-Capitale. Mener les discussions en vase très clos pour le moment n'amènera pas de pistes de solutions, ni même une réflexion.

Il serait également utile d'organiser des états généraux, comme je l'ai déjà suggéré, afin que certaines premières rencontres puissent au moins déjà avoir lieu, même en virtuel, pour poser les balises, prendre les contacts, se voir, se connaître. En effet, si chacun campe sur ses positions dans ce dossier-là, cela n'avancera pas et, personnellement, cela m'inquiète.

1.3 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Problématique du décrochage scolaire en hausse dans le contexte de crise sanitaire (suivi)»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de venir vers vous, Madame la Ministre, à propos de la problématique du décrochage scolaire dans l'enseignement obligatoire, qui s'est amplifiée dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons depuis maintenant environ un an.

Pour rappel, selon les chiffres de l'administration que vous nous avez révélés en janvier dernier, ce sont environ 17 500 élèves qui étaient signalés auprès du Service du droit à l'instruction (SDI) pour cause d'absence injustifiée au cours du premier trimestre 2020-2021, contre environ 12 500 élèves pour le premier trimestre 2019-2020, soit une augmentation d'environ 40 %.

Nous avons tout d'abord évoqué l'indispensable amélioration de la collaboration entre l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) en matière de réinsertion scolaire. Une évaluation du décret du 21 novembre 2013 organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation était d'ailleurs en cours.

Nous avons également évoqué l'avancement des travaux du chantier no 13 du Pacte pour un enseignement d'excellence relatif à la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage sco-

laire, sur lequel vous travaillez en collaboration avec la ministre Glatigny. Comme je vous l'avais précisé, à mon sens, compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire et de la priorité de maintenir le plus possible de jeunes accrochés à l'école, la mise en œuvre de ce chantier devrait être accélérée, comme ce fut le cas pour d'autres chantiers, comme celui relatif au numérique.

À cet égard, nous avons abordé le rôle crucial joué par les services d'accrochage scolaire (SAS) qui dépendent tant de l'AGAJ que de l'AGE et qui accueillent et aident temporairement les élèves mineurs en situation d'absentéisme ou de décrochage scolaire, sur les plans social, éducatif et pédagogique.

Le 8 décembre dernier, vous déclariez que le renforcement du rôle des SAS passerait par la révision de «leur organisation en lien avec les activités de prise en charge des élèves, le mode de collaboration avec les autres structures, le suivi des élèves qui sont passés par le SAS, les fonctions des membres du personnel ou encore le manque de places disponibles».

Vous ajoutiez, toujours concernant le chantier no 13 du Pacte, «qu'au-delà du rôle clé que jouent les SAS dans la lutte contre le décrochage et des travaux à mener pour renforcer ce rôle, la réforme visant à lutter de manière plus résolue contre le décrochage exige une concertation plus large avec la ministre et le secteur de l'aide à la jeunesse». Vous m'aviez précisé en décembre que vous prévoyiez de rencontrer prochainement votre collègue Valérie Glatigny afin d'aborder ces sujets.

Enfin, le 8 janvier dernier, la presse relayait votre décision de mettre sur pied un groupe de réflexion par rapport aux problèmes grandissants de décrochage scolaire dans le cadre de la crise sanitaire. Vous annonciez vouloir arriver rapidement à une série de propositions pour lutter contre ce phénomène, renforcer la remédiation et mettre en place une stratégie de différenciation et d'accompagnement personnalisé.

Pourriez-vous nous présenter des chiffres actualisés du nombre d'élèves en absence injustifiée depuis la rentrée de janvier 2021?

Avez-vous pu rencontrer comme prévu votre collègue la ministre Glatigny à ce sujet? Que ressort-il de vos rencontres? Est-elle associée au groupe de réflexion que vous avez mis en place début janvier?

Où en sont les réflexions de ce groupe? Quelles propositions concrètes en ressort-il pour lutter contre le phénomène grandissant de décrochage scolaire dans le contexte de la crise sanitaire?

Début février, vous permettiez une réouverture de manière cadrée des services de soutien pour lutter contre le décrochage tant scolaire que social. En commission du 25 février dernier, nous

votions une proposition de décret «visant à l'octroi, en 2021, de moyens supplémentaires permettant [...] d'apporter un soutien éducatif et psycho-social renforcé aux élèves des écoles de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé». D'autres mesures sont-elles prévues pour lutter contre de nouveaux décrochages scolaires, mais aussi pour raccrocher les nombreux élèves qui sont absents de manière injustifiée?

Madame la Ministre, pouvez-vous me présenter l'état d'avancement du chantier no 13 du Pacte? Une accélération de ce chantier est-elle prévue compte tenu de la crise sanitaire? Pourriez-vous me présenter un calendrier à cet égard?

Une évaluation du décret du 21 novembre 2013 a-t-elle pu être menée en collaboration avec votre collègue, la ministre Glatigny? Qu'en est-il ressorti quant aux collaborations entre les administrations concernées par la problématique du décrochage scolaire? Une révision de ce décret est-elle envisagée à la suite de cette évaluation?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Il faut se rendre à l'évidence, les chiffres de l'absentéisme restent préoccupants et poursuivent leur croissance. En février dernier, nous comptabilisons 29 541 dossiers ouverts pour absentéisme, contre 27 079 l'année dernière au même moment. Le mois passé, j'ai rencontré ma collègue la ministre Glatigny afin d'échanger au sujet des SAS qui relèvent de notre compétence partagée et que nous souhaitons soutenir.

Nous avons également envisagé la collaboration à mettre en place par rapport à certains projets du chantier du Pacte relatifs à la lutte contre le décrochage. Il en est ressorti notamment que nous devons renforcer la collaboration de l'aide à la jeunesse et de l'enseignement pour aboutir à un résultat plus efficace et plus efficient en faveur de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Nos deux administrations seront donc amenées à collaborer sur certains projets du chantier.

Au début de ce mois, nos deux cabinets et nos deux administrations ont assisté à la présentation intéressante de l'évaluation du décret intersectoriel du 21 novembre 2013 réalisée par l'Université de Mons (UMons). Dans le cadre de la réforme prévue par le Pacte et qui porte sur le renforcement de la coordination des intervenants autour des trois axes que sont la prévention, l'intervention et la compensation, une fois le décrochage avéré, il est prévu que des ajustements soient apportés à ce décret. Cette question sera précisément travaillée en collaboration avec ma collègue.

La réforme qui vise à lutter plus efficacement contre le décrochage est une réforme très complexe. Lutter contre ce phénomène, de la prévention jusqu'aux mécanismes compensatoires comme les SAS, suppose la coordination de nombreux intervenants et de plusieurs secteurs. L'agenda du chantier se précise et je ne manquerai

pas de revenir vers vous, Madame la Députée, lorsqu'il sera stabilisé.

En ce qui concerne les mesures adoptées récemment, il me revient que les acteurs de terrain sont plutôt satisfaits: les renforts qui sont arrivés permettent d'intensifier le travail de soutien auprès des élèves en détresse ou en décrochage. Dans les centres psycho-médicaux-sociaux (centres PMS), le personnel complémentaire engagé exercera jusqu'en décembre, ce qui ouvre une perspective de travail à moyen terme.

Le groupe de réflexion ne s'est pas réuni de manière formelle. Plusieurs réunions et concertations ont été menées avec les acteurs de l'enseignement ou d'autres secteurs en vue de définir une série d'actions à court terme pour l'année scolaire en cours. Elles se sont traduites notamment par les moyens supplémentaires alloués aux écoles et aux centres PMS, ma communication sur les essentiels et celle qui va arriver sur les évaluations internes, ou encore par la circulaire sur les partenariats avec le monde associatif.

Les réflexions sont bien sûr amenées à se prolonger pour déterminer une stratégie en vue de l'année scolaire 2021-2022 et les dispositifs à renforcer pour contrer les effets durables de la crise sanitaire. Elles seront menées en tenant compte du projet déposé dans le cadre du plan de relance de l'Union européenne.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je constate que vous prenez le dossier à bras-le-corps avec votre collègue la ministre Glatigny et que le taux d'absentéisme continue d'augmenter. Du fait de la crise sanitaire, on est bien loin de l'objectif décrétoal qui vise à réduire de moitié le taux de décrochage scolaire d'ici 2030.

Outre les mesures que vous prenez dans le cadre de cette crise, une accélération du chantier no 13 du Pacte relatif au décrochage scolaire me semble nécessaire. Je note que vous aurez plus d'informations concernant l'agenda prochainement et je ne manquerai pas de suivre ce dossier avec attention. Il sera important aussi d'observer l'absentéisme et le décrochage scolaire et d'adopter de nouvelles mesures en vue de la prochaine rentrée. J'y serai également très attentive.

1.4 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignants débutants»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – La thématique des enseignants débutants est inscrite au programme du Pacte pour un enseignement d'excellence, mais aussi dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Par «enseignants débutants», il convient bien sûr d'entendre les enseignants sortant des hautes écoles pédagogiques et des universités, mais aussi les personnes

en reconversion qui entrent dans l'enseignement chaque année.

Madame la Ministre, disposez-vous déjà, par l'intermédiaire de votre collègue Mme Glatigny, des chiffres relatifs au nombre d'étudiants qui sortent des départements pédagogiques des hautes écoles et des universités et qui arriveront donc sur le marché de l'emploi en septembre prochain? Dans l'affirmative, quelle analyse en faites-vous? Y aura-t-il suffisamment de nouveaux enseignants pour pallier les départs à la retraite ou les vacances liées aux disponibilités précédant la pension retraite (DPPR) au 1^{er} septembre prochain? Toujours de concert avec Mme Glatigny, prévoyez-vous une campagne de promotion du métier d'enseignant, comme cela a été fait il y a quelques années, pour inciter aux inscriptions en haute école? C'est maintenant que les sixièmes années de l'enseignement secondaire s'informent et choisissent leurs études, dans des conditions qui sont d'ailleurs difficiles, les salons d'orientation ne pouvant être organisés.

Depuis 2016, des référents dédiés à l'accompagnement des enseignants débutants doivent être désignés dans chaque école. C'est une disposition de l'ancien décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. On retrouve maintenant cette disposition dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Elle a été renforcée grâce au décret du 14 mars 2019 relatif à l'organisation du travail des enseignants avec la notion de «délégué-référent pour les membres du personnel débutants, y compris les temporaires débutants». Pouvez-vous me dire si, aujourd'hui, les délégués-référents sont tous désignés dans les écoles? Par l'intermédiaire des délégués aux contrats d'objectifs (DCO), avez-vous eu des retours de terrain à ce propos, notamment à travers les plans de pilotage mis en œuvre?

Hormis cette fameuse plateforme hybridation des apprentissages interactifs (Happi), de nouveaux outils spécifiques ont-ils été mis à disposition de ces enseignants débutants depuis le début de la législature? En effet, Happi est une plateforme d'échanges très intéressante, mais qui est à la disposition de tout un chacun. De même, e-classe ne cible pas spécifiquement les nouveaux enseignants. Des formations réseaux ou dispensées par l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) ont-elles pu être organisées pour permettre une bonne insertion et une bonne intégration de ces enseignants débutants au sein des équipes éducatives?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mes services ne disposent pas du cadastre des référents prévus par les prescrits de 2016. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2019, le décret «Organisation du travail» octroie des moyens supplémentaires aux pouvoirs organisa-

teurs (PO), et ce, sur trois années, dans le cadre de l'exercice de missions collectives de service à l'école et aux élèves. Ces moyens profitent aux enseignants expérimentés. En 2019-2020, dans l'enseignement secondaire ordinaire, 2 295 périodes de nombre total de périodes professeurs (NTPP) leur ont été consacrées. Parmi elles, 204 ont été utilisées pour la mission de délégués référents pour les membres du personnel débutant, y compris les temporaires débutants. À noter également que, pour cette mission spécifique, 138 périodes de NTPP ponctionnées hors de cette enveloppe ont également été utilisées, portant le total des périodes utilisées pour cette mission de service à l'école et aux élèves à 342 périodes. Pour la présente année scolaire, sous réserve de validation du chiffre, près de 5 000 périodes ont été octroyées. Pour le moment, mon administration finalise l'analyse de leur utilisation.

Madame la Députée, s'il semble bel et bien intéressant d'envisager la remontée d'informations du terrain concernant l'accompagnement des enseignants récemment entrés dans le métier sous l'angle des plans de pilotage et contrats d'objectifs, cette piste n'a pas encore pu faire l'objet d'un travail d'analyse de fond. Par ailleurs, la plateforme Happi a été créée au bénéfice de l'ensemble des enseignants et pas spécifiquement pour les novices. Le pouvoir régulateur organise fréquemment des formations destinées aux jeunes enseignants. Les différents modules ainsi que celui destiné aux référents ont malheureusement dû être reportés. Quelque 105 personnes étaient inscrites à la formation de base, 81 à celle concernant les référents. À propos des formations réseaux, certaines ont pu être organisées en distanciel et les jeunes professeurs ont sans nul doute pu y participer.

Je rappelle également que la plateforme e-classe rassemble plus de 5 000 ressources pédagogiques à l'attention de la communauté éducative. Concernant la diplomation potentielle d'étudiants des catégories pédagogiques des hautes écoles et des universités, je vous invite à interroger la ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Glatigny pour disposer de chiffres actualisés. Pour conclure, nous n'avons pas prévu de campagne de promotion du métier d'enseignant, car celle que vous avez menée en 2019 n'a pas donné de résultats suffisamment significatifs pour renouveler l'expérience.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – J'interrogerai donc la ministre Glatigny au sujet des différents chiffres évoqués. Si une campagne de promotion du métier n'est pas l'unique solution, il serait alors vraiment important d'envisager d'autres pistes d'action pour accroître l'attractivité de la fonction d'enseignant. On sait qu'après quelques années, de nouveaux enseignants quittent leur fonction. Il convient donc d'avoir une vision claire du nombre d'enseignants référents, s'ils

sont bien désignés. Il s'agit peut-être d'une solution pour vérifier que l'accompagnement des enseignants débutants est bien effectif sur le terrain. Vous avez indiqué que les DCO ne s'étaient pas penchés sur la question, mais c'est peut-être envisageable pour la suite. Nous aurons certainement aussi l'occasion de réfléchir à de nouvelles idées – autres qu'une campagne de communication – et d'en discuter afin de sensibiliser les élèves de cinquième et de sixième années secondaires, voire même ceux des années précédentes. En effet, le choix de l'orientation doit parfois être fait avant.

1.5 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Cri du cœur d'un directeur d'école: quel appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles?»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – La carte blanche d'un directeur d'école publiée dans la presse le 11 mars 2021 a mis en évidence le rôle joué au quotidien par les directeurs des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les propos du directeur sont mesurés et empreints de son amour du métier et de son engagement pour les élèves. Il se réfère à un article décrivant l'expérience d'une enseignante de Châtelaineu et les «héros du quotidien à l'heure des comptes» dans le contexte de la Covid-19. Sans pour autant nier le travail des enseignants dans leurs classes, il regrette que, dans l'article, «aucune référence n'est faite à ceux qui, dans le monde de l'enseignement, ont vraiment été les acteurs de première ligne, les directrices et directeurs». Il rappelle toutes les consignes sanitaires, parfois contradictoires, imposées dans des circulaires publiées à une cadence importante et précédées par des annonces sur les réseaux sociaux. Il dénonce l'ingérence du pouvoir régulateur dont les consignes, notamment sur la suspension de l'obligation scolaire ou sur les décisions des jurys ou conseils de classe, ne sont pas toujours appréciées ni nécessaires. Il dénonce aussi la clé de répartition du plan de relance européen pour la rénovation des bâtiments scolaires. Il conclut sa carte blanche – et je cite – en regrettant que «la Fédération Wallonie-Bruxelles ne prenne pas la réelle mesure de nos difficultés malgré des discours cajoleurs qu'elle nous envoie via la ministre Désir qui s'est d'ailleurs fait une spécialité de ne communiquer avec nous que par la presse et les médias. Nous constatons que la situation des directions n'intéresse pas la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne manque pourtant pas une occasion pour nous donner des tâches complémentaires et nous donner des responsabilités qui me font souvent perdre le sommeil.» Pour ce directeur, comme pour beaucoup de personnes, la situation devient très compliquée étant donné la multiplication des règles et des responsabilités.

Madame la Ministre, quelle est votre réaction à cette carte blanche? Consultez-vous régulière-

ment les associations des directions, organes représentatifs des directions existant depuis plus de 25 ans? Votre cabinet ou l'administration ont-ils créé des groupes de travail avec les associations de direction pour traiter, en amont, des changements ou réformes à venir ou d'autres thématiques qui ne sont pas reprises dans le Pacte pour un enseignement d'excellence?

Même si ce n'est pas la revendication de l'auteur de la carte blanche, avez-vous planifié la réflexion sur la tension barémique des directions? Pour rappel, cette expression désigne la différence trop ténue entre le salaire d'un enseignant et celui d'un directeur. Quelles sont les prochaines mesures prévues par le Pacte pour les directions? Quelles mesures d'incitation prévoyez-vous pour pallier la difficulté des pouvoirs organisateurs à remplacer les directeurs et directeurs adjoints?

Dans sa carte blanche, le directeur avance que 30 % des écoles bruxelloises durant la première vague et ensuite 65 % des écoles bruxelloises durant la deuxième vague ont reçu des «recommandations» pour retravailler leur plan de pilotage. Comment expliquez-vous cette hausse? Toutes les écoles de la deuxième vague ont-elles finalisé leur plan de pilotage? En raison de la crise, vous avez prolongé, l'année passée, le délai d'élaboration des plans de pilotage. À quelles dates les écoles de la troisième vague doivent-elles le déposer?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je lis toutes les cartes blanches qui concernent l'enseignement ou qui me sont adressées, j'ai donc aussi lu avec attention celle du directeur d'école dont vous parlez. Je suis consciente de l'investissement exigé par l'exercice de cette fonction, particulièrement en période de crise sanitaire. Je regrette les constats posés dans la carte blanche, car je considère que les directions jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de leur école. La semaine dernière, j'ai rencontré pour la deuxième fois cette année les associations de directeurs de l'enseignement libre fondamental et de l'enseignement libre secondaire. À cette occasion, j'ai écouté leurs retours du terrain et j'ai répondu à leurs questions. Nous avons convenu de tenir des réunions à intervalles réguliers et de réactiver le groupe de travail des directeurs de l'enseignement libre et de l'enseignement officiel.

La revalorisation barémique des directions sera abordée globalement dans les discussions liées à la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE). Les grandes orientations Pacte pour un enseignement d'excellence concernant le développement du leadership des directions sont inscrites dans l'avis n° 3. Vous-même, en tant que ministre, avez commencé à les mettre en œuvre en proposant des dispositions visant à revoir les conditions de recrutement et de nomination des directions. J'ai poursuivi ce travail et le Parlement a adopté le décret du 4 février 2021 portant des mesures diverses concernant les fonctions de pro-

motion et de sélection dans l'enseignement, qui prévoit des allègements en fin de carrière pour les directeurs.

Les travaux encore à entreprendre concernent, d'une part, les modalités de mise en place d'une structure collégiale de directions et, d'autre part, l'évaluation des directions en lien avec celle des enseignants. Concernant le recrutement des directions, le décret du 14 mars 2019 modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection a notamment facilité l'accès à la fonction de directeur. Il a adapté les conditions statutaires à remplir de sorte que les membres du personnel ne doivent plus être nommés ou engagés à titre définitif et il a revu les procédures d'appels aux candidats. Si le décret a fait augmenter le nombre de candidatures reçues par certains pouvoirs organisateurs depuis septembre 2019, d'autres continuent par contre à éprouver des difficultés pour remplacer leur direction ou direction adjointe.

Enfin, s'il est exact que 30 % des écoles bruxelloises de la première vague ont reçu des recommandations lors de l'élaboration de leur plan de pilotage, la proportion est toutefois de 49 % pour la deuxième vague et non pas 65 %. Lorsque les délégués au contrat d'objectifs (DCO) formulent une recommandation motivée à l'établissement, il s'agit de s'assurer que le contrat soit de la meilleure qualité possible. Une recommandation n'est donc pas négative en soi, elle vise à améliorer la qualité intrinsèque des plans de pilotage pour qu'ils répondent au mieux aux besoins des établissements.

Sur les 49 % d'écoles bruxelloises de la deuxième vague qui ont reçu des recommandations, 65 % ont soumis à ce jour un plan de pilotage adapté à leur délégué au contrat d'objectifs. Pour les écoles de la troisième vague, j'avais reporté la date de dépôt des plans de pilotage en raison du contexte sanitaire. Les écoles concernées devront déposer leur plan de pilotage entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 avril 2022. Nous en avons également débattu au sein de cette commission lors de l'examen du projet de décret de confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux adoptés pendant le premier confinement.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Merci d'avoir rappelé la date d'échéance du dépôt des plans de pilotage que j'avais perdue de vue et merci d'avoir corrigé le pourcentage des écoles bruxelloises de la deuxième vague qui ont reçu des commentaires. Comme vous le soulignez, 65 % d'entre elles ont déjà déposé leur plan de pilotage adapté, ce qui démontre que les directeurs d'écoles prennent ce travail au sérieux malgré le contexte de crise.

Je ne suis pas satisfaite de votre réponse sur la tension barémique entre les directeurs et les enseignants. La réforme de la FIE se fait attendre

et son calendrier est incertain. Lier la tension barémique à la réforme FIE ne permettra pas aux directeurs d'écoles d'obtenir une réponse concrète à court terme. Il faudrait plutôt l'intégrer dans les discussions sur l'accord sectoriel.

Je suis, par contre, ravie que vous rencontriez les associations des directeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement fondamental du réseau libre. Il est toutefois important de rencontrer aussi celles des autres réseaux. C'est donc une bonne initiative de relancer le groupe de travail des directeurs du réseau libre et du réseau officiel, qui aurait pu être relancé plus tôt pour éviter la naissance d'un ressenti négatif dans le chef de certains directeurs.

1.6 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Classes vertes à partir du 15 mars»

1.7 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Activités culturelles dans l'enseignement obligatoire, à partir du 15 mars»

1.8 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retour en pré-sentiel à temps plein des élèves et auto-risation des excursions scolaires»

1.9 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Contrôle des mesures sanitaires lors du retour à temps plein des élèves de secondaire»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, depuis le dépôt de ma question, la situation a évolué en ce qui concerne la propagation du virus dans la société et dans les écoles. La pression s'intensifie. L'État fédéral vous a demandé de fixer des mesures plus strictes que celles prévues par la circulaire 8006 du 9 mars 2021 intitulée «Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – perspectives à partir du 15 mars pour l'enseignement secondaire» et par le code rouge en vigueur depuis plusieurs mois. Vous avez travaillé sur de nouvelles dispositions. Pourriez-vous faire le point sur le sujet?

Lundi matin, à l'ouverture des écoles, les directions savaient que les élèves à partir de la 3^e année secondaire passaient en enseignement hybride et que les 5^e et 6^e années primaires devaient porter le masque. De nombreuses questions restent

toutefois en suspens concernant la période suivant le 19 avril. Bien qu'il soit difficile de se projeter dans le contexte actuel, où en sont vos discussions avec le ministre fédéral de la Santé concernant les mesures pour après les vacances de Pâques? Qu'en est-il de l'intégration des enseignants dans le plan stratégique de vaccination? Ces interrogations sortent du cadre de ma question initiale, mais j'estime que l'évolution de la situation les justifie.

J'en viens à présent au sujet des classes vertes. Les nouvelles consignes prises à l'issue de la réunion du Comité de concertation (Codeco) et de vos dernières concertations du week-end ont-elles une influence sur les classes vertes? Ces consignes sont-elles réalistes pour l'enseignement secondaire? La notion de groupe-classe utilisée dans l'enseignement primaire n'existe pas dans le secondaire, où les classes sont éclatées en raison de l'existence des options. La notion de bulle paraît donc compliquée à appliquer lors du retour des élèves en présentiel. Quel est votre avis sur la question?

Lors de la réunion du 2 février dernier, j'avais signalé que les structures d'hébergement et les associations organisatrices de classes vertes vivent de grosses difficultés. Elles n'ont pas pu ouvrir depuis le mois de novembre, et la situation risque de perdurer. Or, nombre de ces structures qui accueillent des classes vertes ne sont pas soutenues. Avez-vous pris des contacts avec vos collègues de la Région wallonne à ce sujet? Avez-vous déjà des informations à donner aux écoles concernant l'organisation de classes vertes après les vacances de Pâques?

La circulaire 8006 du 9 mars 2021 modifie les conditions des sorties scolaires culturelles à partir du 15 mars. Depuis lors, les circulaires 8026 du 19 mars 2021 et 8027 du 22 mars 2021 intitulées «*Covid-19 – Décisions du Comité de concertation (CODECO) du 19 mars 2021 – Mesures supplémentaires*» apportent de nouvelles précisions. Madame la Ministre, quelles sont les mesures actuellement en vigueur concernant les activités culturelles extra-muros?

Le retour de tous les élèves en présentiel est envisagé pour après les vacances de Pâques. Une reprise des voyages et des sorties culturels est-elle également envisagée dans les conditions actuelles? Quels partenariats la Fédération Wallonie-Bruxelles tisse-t-elle avec les opérateurs culturels pour que les écoles puissent de nouveau s'ouvrir à la culture et aux arts?

Par ailleurs, je m'étonne de la décision concernant les transports en commun. La circulaire 8027 interdit de nouveau de prendre les transports en commun dans le cadre des activités culturelles. Or, pour les établissements éloignés des lieux culturels, une telle mesure entrave fortement la possibilité de sortir des murs de l'école. Dans un article paru aujourd'hui dans la presse, un responsable de la TEC en Région wallonne affirme que

le taux de contamination était très faible dans les bus. Le risque de propagation dépend de l'heure du trajet et du bon respect des gestes barrières. Déconseiller aux écoles d'utiliser les transports en commun est un véritable frein aux visites culturelles et à toutes les activités de découverte de l'environnement.

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Ma question a été rédigée préalablement à l'avant-dernière réunion du Codeco. À l'époque, Madame la Ministre, vous aviez annoncé l'adoption prochaine d'une série de mesures, parmi lesquelles la reprise, dès le 15 mars, des cours en présentiel à temps plein pour les élèves de l'enseignement spécialisé de forme 3 et 4. Vous aviez aussi annoncé, au-delà des perspectives envisagées par le Codeco, le retour des élèves de 3^e et 4^e années du secondaire en présentiel à 100 %. Enfin, les excursions d'une journée ainsi que les cours d'éducation physique et sportive devaient pouvoir reprendre dans des conditions sanitaires strictes.

Malgré l'évolution actuelle de la situation, ces mesures restent nécessaires. Plus vite les élèves reviendront et pourront suivre des activités interactives, moins ils seront démotivés et en proie à la détresse. Néanmoins, vu la nouvelle hausse des indicateurs, ce retour nécessitera des dispositions et une organisation particulières de la part des directions, des équipes éducatives et des parents.

Madame la Ministre, vous aviez fixé l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures pour le 15 mars. Pouvez-vous faire le point sur le retour des élèves en présentiel dans l'enseignement spécialisé? Toutes les écoles concernées ont-elles pu mettre en œuvre le retour de leurs élèves? Quels échos avez-vous quant à la fréquentation des élèves? L'administration et votre cabinet ont-ils enregistré des difficultés particulières?

Étant donné les nouvelles règles adoptées, qu'en est-il du retour des élèves de 3^e et 4^e secondaires prévu le 29 mars? Vous avez indiqué avoir eu des échanges avec les experts sur la situation sanitaire actuelle. Certains d'entre eux ont dit être contre la fermeture des écoles demandée par le Codeco. Leur position mérite d'être soulignée. Quelle est votre position? Qu'en disent les acteurs de l'éducation? Concernant les sorties scolaires, les écoles vous ont-elles fait part de difficultés dans la mise en œuvre de ces activités ou des dispositions prévues dans vos différentes circulaires?

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, j'ai lu avec attention les communiqués que vous avez diffusés ces derniers jours ainsi que les circulaires 8026 et 8027 parues vendredi et lundi dernier. Vous avez mis beaucoup d'énergie à éviter la fermeture des écoles, comme l'année dernière. La place des enfants est à l'école. Ils ont besoin des contacts avec leurs pairs et les professionnels de l'éducation que sont les enseignants et les éducateurs.

Cependant, l'augmentation du nombre de cas suscite de fortes inquiétudes auprès des équipes pédagogiques et des parents. De plus, le projet est de faire revenir l'ensemble des élèves à l'école après les vacances de Pâques. Ces inquiétudes se sont muées en une forme de combativité et les syndicats de l'enseignement appellent les équipes pédagogiques à se mobiliser jeudi matin afin de dénoncer «les conditions de travail insupportables» et de réclamer «l'application stricte des mesures sanitaires dans les écoles, à savoir la mise à disposition partout de masques et de gel hydroalcoolique». Le message est clair, ils refusent d'être la variable d'ajustement.

La ville de Liège a fait le choix de fournir des masques à toutes les écoles. Dans certains athénées, où les syndicats sont combatifs, les travailleurs ont obtenu que l'école achète plusieurs boîtes de masques afin d'en distribuer deux par jour aux membres du personnel, plutôt que de déposer une seule boîte sur la table de la salle de professeurs pour respecter la mesure. Depuis la réouverture des écoles, le groupe PTB a relayé cette problématique. Je continue de penser qu'elle est cruciale. Le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et les autres pouvoirs organisateurs doivent assumer cette responsabilité.

Madame la Ministre, avez-vous des retours à ce sujet? Les pouvoirs organisateurs respectent-ils tous leurs obligations? Dans la négative, pourquoi? Est-ce faute de moyens ou pour une autre raison? Quel est le retour de l'Inspection du travail à ce sujet?

Par ailleurs, les services de promotion de la santé à l'école (PSE) font un travail incroyable en matière de suivi des contacts pour le dépistage et les mesures de quarantaine. C'est d'ailleurs la seule expérience de gestion des cas de collectivité de si grande ampleur. Depuis des mois, les services PSE réclament davantage de moyens humains et matériels. Il est urgent de le leur fournir, car ils sont essentiels pour gérer les cas et pour prévenir les parents et les guider dans leurs démarches.

Trop de cas passent encore à travers les mailles du filet. On m'a rapporté le cas de cette maman dont le fils présentait des symptômes de la Covid-19 et à qui on a refusé le test, prétextant de son jeune âge. On s'est contenté de le mettre en quarantaine. Entre-temps, sa maman s'est rendue au travail et son frère a continué d'aller à l'école. C'est une des conséquences du manque d'informations sur les mesures de quarantaine et sur les dispositions à prendre après avoir eu des contacts rapprochés avec un malade. Aujourd'hui, la mère et le frère sont tous deux malades et ont été testés positifs. Dans les faits, ils ont donc continué à avoir des contacts, au travail pour l'une et à l'école pour l'autre, alors que s'ils avaient obtenu une information fiable, ils auraient pu les éviter et limiter la propagation du virus.

Cet exemple démontre que les services PSE gèrent un grand nombre de cas et font un travail exemplaire. Ils demandent des moyens supplémentaires. L'envoi d'un courriel ne suffit pas à informer correctement les personnes sur les démarches à effectuer, comme se faire dépister et se mettre en quarantaine pendant dix jours plus quatre jours de vigilance. Ces informations sont vraiment cruciales pour permettre aux adultes et aux enfants de prendre les dispositions adéquates. Les services PSE jouent un rôle essentiel à cet égard.

Si les services PSE gèrent les cas d'élèves, c'est à la médecine du travail que revient la responsabilité de gérer les cas des enseignants et des membres du personnel. Visiblement, elle ne le fait pas correctement. Elle renvoie les personnes vers leur médecin généraliste et vers les centres de tests régionaux. Je ne comprends pas pourquoi cet aspect de la gestion des cas n'est pas pris en main collectivement. Qu'est-ce qui coince au niveau de la médecine du travail?

Voici quelques semaines, vous avez lancé un projet pilote de tests salivaires. Quel bilan en tirez-vous? Prévoyez-vous d'étendre le dépistage à l'ensemble du personnel? Il s'agit d'une dimension essentielle et d'une demande des syndicats. À ma connaissance, des problèmes logistiques se sont posés en matière de transport des tests. Qu'en est-il?

En matière d'hygiène, une des mesures consiste à renforcer le nettoyage des vestiaires pour les cours d'éducation physique. Le contrôle sera-t-il renforcé pour vérifier la bonne application des nouveaux protocoles? Comment vérifierez-vous l'application effective des nouvelles mesures sur le matériel de protection et l'aération des locaux, sur lesquelles vous avez insisté dans votre dernière circulaire?

Avez-vous des retours du Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)? Quelles sont leurs principales plaintes? Comment y avez-vous répondu? Le service d'inspection chargé du contrôle du bien-être au travail relevant du SPF Emploi est compétent pour contrôler, voire sanctionner l'employeur qui ne respecterait pas les règles. Visiblement, ce service réagit peu, car il est en manque d'effectifs. Avez-vous plaidé auprès du ministre fédéral de l'Emploi pour renforcer le service de l'inspection du travail compétent pour effectuer les contrôles sur le terrain?

Est-il prévu de renforcer les équipes de nettoyage? Si oui, de combien de travailleurs? Je m'étonne de constater que rien n'est prévu pour renforcer le nettoyage des surfaces et le respect des consignes d'aération. Vous mentionnez ces mesures dans la circulaire, mais comment vérifier que la qualité de l'air est suffisante? Une solution serait l'installation de détecteurs de CO₂.

La vaccination des enseignants est actuellement au cœur des débats. Ces derniers se sentent

quotidiennement en danger. Le problème fondamental de la vaccination dans notre pays est d'avoir laissé les grandes multinationales pharmaceutiques faire leurs propres choix en matière de production et de fourniture de vaccins. Les vaccins devraient être un bien public et non une source de profit pour les multinationales. Nous sommes aujourd'hui très en retard sur le calendrier de vaccination. Dès lors, nous réclamons l'accélération de la campagne de vaccination au profit de l'ensemble de la population. Ainsi, tout le monde sera protégé. D'ici là, il est essentiel de renforcer le plus possible les autres mesures de prévention: la généralisation des tests salivaires, la stratégie de suivi des contacts, le dépistage et la mise en quarantaine, la fourniture de masques et l'installation de détecteurs de CO2.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames et Monsieur les Députés, le contexte a fortement changé depuis le dépôt de vos questions. Je tenterai donc de faire le point le plus complet possible sur la situation, en revenant sur les dernières actualités.

Lorsque j'ai adopté la circulaire 8000 du 6 mars 2021 et la circulaire 8006 du 9 mars 2021, toutes deux intitulées «*Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – perspectives à partir du 15 mars pour l'enseignement secondaire*», la tendance observée par les experts sanitaires était, malgré des taux de contamination élevés, plutôt à la stabilisation ou à la baisse. Les experts se montraient alors rassurants sur le risque à court terme d'une troisième vague, malgré la montée en puissance des variants. C'est dans ce contexte que des assouplissements bienvenus ont été décidés, parmi lesquels les perspectives de retour en présentiel pour le deuxième degré de l'enseignement secondaire au 29 mars ou la reprise des activités extra-muros.

La situation dans la société s'est depuis considérablement dégradée. Cela montre une nouvelle fois la difficulté, que nous affrontons depuis maintenant un an, à nous projeter à court ou moyen terme dans ce contexte de pandémie. De manière générale, même si les courbes ne sont pas encore exponentielles, les contaminations ne cessent d'augmenter, de même que les hospitalisations et le taux de positivité. Ces augmentations sont, selon toute vraisemblance, liées à la part désormais dominante du variant britannique, plus contagieux. Heureusement, les indicateurs concernant les décès restent favorables, sans doute en raison de la vaccination des personnes les plus âgées.

Dans le même temps, le nombre de contaminations et de foyers progresse dans nos écoles. Selon les derniers chiffres de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), la croissance est très marquée dans l'enseignement fondamental et moindre dans l'enseignement secondaire et chez les membres du personnel. De l'avis du commissaire du gouvernement fédéral en charge de la crise du coronavirus en Belgique, ces tendances ne

sont pas inattendues. Après chaque période de vacances, qui correspondent généralement à un ralentissement des activités professionnelles et de la mobilité, nous constatons une augmentation progressive qui reflète une circulation plus élevée du virus dans la société.

Par ailleurs, le dispositif de *testing* est en recrudescence, principalement dans l'enseignement fondamental, en raison des nouveaux protocoles de *tracing* et de la surveillance accrue des collectifs scolaires. Je rappelle que les règles pour l'enseignement fondamental ont changé le 2 février dernier. Le nombre de tests a augmenté, ce qui a fait apparaître davantage de contaminations chez les enfants asymptomatiques. Notons aussi que, malgré l'élargissement du *testing*, le taux d'incidence et le taux de positivité chez les 0 à 9 ans restent plus bas que dans les autres groupes d'âge.

Cela n'enlève évidemment rien à la nécessité de redoubler de prudence. Nous devons contribuer à la maîtrise de la dynamique épidémique et créer les conditions les plus favorables possibles pour la reprise en présentiel de tous les élèves après les vacances de Pâques, le 19 avril prochain. Dans ce contexte, le Codeco s'est réuni dans l'urgence vendredi dernier et a décidé de reporter au 19 avril la rentrée à 100 % en présentiel des élèves du deuxième degré de l'enseignement secondaire. Le Codeco a également décidé d'imposer, à partir du 24 mars et jusqu'au 2 avril, le port du masque buccal par les élèves de 5^e et 6^e années primaires, pour toutes les activités intérieures ou lorsque la distance physique ne peut pas être respectée.

Jusqu'ici, je n'ai jamais soutenu le port du masque en 5^e et 6^e années primaires, car aucun consensus scientifique n'existe sur la plus-value de cette mesure d'un point de vue épidémiologique. Son effet négatif sur le bien-être psychosocial des élèves, par contre, est quant à lui, indéniable. Pour rappel les scientifiques du *Risk Assessment Group* (RAG) ne sont jamais parvenus à dégager un consensus sur le port du masque pour les moins de 12 ans. Quoiqu'il en soit, le Codeco a relancé cette possibilité le vendredi 19 mars, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'ouverture des écoles. Il a décidé d'imposer temporairement le port du masque pour cette catégorie particulière d'élèves. Par conséquent, je me dois d'appliquer loyalement cette décision.

Par ailleurs, le Codeco a invité les trois ministres de l'Éducation du pays à lui présenter un plan, établi en concertation avec les experts sanitaires, visant à assurer une meilleure maîtrise de la circulation du virus en milieu scolaire. Mes homologues flamand et germanophone et moi-même y avons donc travaillé tout le week-end dernier. Nous avons également échangé avec différents experts sanitaires pour valider la pertinence de nos propositions. Enfin, nous avons rencontré les acteurs du monde de l'enseignement dimanche 21

mars, avant une conférence de presse conjointe des trois ministres.

Voici les grandes lignes de notre plan. Nous redemandons la vaccination prioritaire des membres du personnel de l'enseignement, vu le caractère essentiel de leur mission et la nature de leurs activités. La vaccination permettra de limiter les contaminations entre adultes à l'école. En outre, beaucoup de foyers sont liés à des super-contaminateurs adultes et vacciner ces individus aura un impact sur les chaînes de transmission. Si les doses de vaccins disponibles imposent de fixer des priorités, nous demandons de commencer par les membres du personnel dont la proximité avec les élèves est la plus élevée. Pour être très concret, il convient de donner la priorité à l'enseignement spécialisé, puis le maternel, le primaire et, enfin, le secondaire.

Nous avons également formulé la demande de fermer rapidement les classes dans les communes où la situation épidémiologique est à surveiller, telles qu'identifiées ainsi dans les rapports du RAG, même si ce groupe pourrait travailler à l'élaboration de critères plus fins. Dans ces communes, à partir du 24 mars et jusqu'aux vacances de Pâques, toute une classe sera fermée et mise en quarantaine dès qu'un cas y sera identifié. Les autres ministres de l'Éducation et moi-même voulons prendre des mesures fortes et rapides dans les communes où le risque épidémiologique est plus élevé, afin d'éviter une fermeture générale qui affecterait des écoles dont la situation est plus calme.

Nous avons également ajouté diverses mesures supplémentaires à nos protocoles, telles que de nouvelles recommandations en matière d'aération des locaux, basées sur les travaux du commissaire du gouvernement fédéral en charge de la crise du coronavirus en Belgique, ou la nécessité de privilégier le plein air, notamment pour les activités extra-muros, étant donné les températures plus clémentes qui arrivent. Nous avons également décidé de fermer les cantines et les locaux réservés aux membres du personnel. Les élèves devront manger en classe ou à l'extérieur.

Il est également important de limiter les interactions entre groupes d'adultes. Ceux-ci devront donc se réunir à distance. Nous avons également resserré la liste des tiers indispensables autorisés à se rendre dans les écoles. Enfin, les transports en commun restant un lieu de contact majeur, nous demandons, quand c'est possible, de privilégier d'autres modes de transport pour se rendre à l'école.

Madame Groppi, je ne puis répondre à toutes vos questions. De manière générale, je ne connais pas la situation de l'ensemble des pouvoirs organisateurs. Le Parlement a adopté, à différentes reprises, l'octroi de forfaits pour que ces derniers puissent faire face aux différents frais supplémentaires inhérents à la gestion de la crise sanitaire,

notamment en matière de fournitures ou de nettoyage.

Quant aux services de promotion de la santé à l'école (PSE), ils relèvent de la compétence de la ministre Linard. Je vous renvoie donc vers elle pour ce qui est des moyens accordés aux services PSE, je vous renvoie donc vers elle. Je souligne néanmoins qu'ils font un travail de terrain exceptionnel depuis un an et se sont professionnalisés dans la gestion des cas dans les écoles. Le monde scolaire est la collectivité la plus scrutée en Belgique; pas un cas n'échappe au suivi. On ne peut pas en dire autant de tous les autres lieux de travail ou de rencontre.

Certes, tout n'est pas parfait. Des exemples ont montré que la chaîne d'information n'est pas toujours efficiente. Néanmoins, les services font preuve de réactivité. Au premier cas de Covid-19 identifié dans une classe, le processus se met en marche et le suivi est effectué. Face à la montée en puissance du variant britannique, les services PSE n'ont pas hésité à fermer des classes, voire des écoles quand cela s'avérait nécessaire.

Concernant le projet pilote de tests salivaires mené dans vingt écoles, son évaluation est encore en cours. Nous sommes toutefois confrontés à un problème logistique. Pour mener à bien ce projet, nous avons mis à disposition les chauffeurs du ministère afin qu'ils acheminent les kits de test des vingt écoles vers les points de collecte, puis de ces points de collecte vers les laboratoires, et ce, à raison de plusieurs fois par semaine. Pour organiser ces tests à l'échelle de 2 500 établissements, il conviendra de trouver d'autres solutions. Par ailleurs, l'État fédéral travaille sur d'autres dispositifs d'autotests qu'il compte fournir aux entreprises.

Nous verrons comment tout cela évolue. Mon cabinet est en tout cas associé à la réflexion des groupes de travail sur le *testing*. Concernant vos questions sur le SPF Emploi, Madame Groppi, je ne reçois pas d'informations directes de celui-ci quant aux inspections qu'il mènerait dans les écoles. Je ne suis donc pas en mesure de vous répondre aujourd'hui.

Madame Schyns, concernant l'usage des transports en commun, je recommande aux parents de limiter le plus possible les flux dans ces modes de transport, car ils sont identifiés comme des lieux problématiques par les experts. S'agissant des classes vertes, étant donné l'évolution de la situation, je ne peux pas m'avancer sur une éventuelle reprise des séjours avec nuitées à brève échéance. Il en va de même pour les camps organisés durant les vacances de Pâques.

L'idée qui sous-tend toutes les mesures que nous avons prises est de renforcer, de manière temporaire et ciblée, la sécurité dans les écoles et de mieux lutter contre les foyers là où ils se présentent. Dans cette perspective, nous avons recherché les pistes qui permettent de limiter autant

que possible les effets organisationnels. Je suis bien consciente que ces mesures sont difficilement accueillies sur le terrain, puisqu'elles rajoutent une couche aux difficultés éprouvées par les enseignants dans l'exercice de leur profession.

Nous gardons comme objectif de faire revenir tous les élèves en présentiel à partir du 19 avril, soit après une période de 16 jours d'interruption dans les écoles qui fera du bien à tous. Je n'ai pas eu d'échos particuliers sur la façon dont s'est déroulé le retour en présentiel, le 15 mars, des élèves de l'enseignement en alternance et de l'enseignement spécialisé. J'en déduis que tout s'est bien déroulé.

Comme à mon habitude, je m'entretiendrai avec les experts, les acteurs de l'enseignement et mes homologues afin de préparer la suite et, je l'espère, la reprise des cours en présentiel à 100 % pour tous les élèves après les vacances de Pâques. Cependant, il est impossible de savoir ce qu'il en adviendra dans les prochains jours. Comme depuis le début de cette épidémie, la vérité d'un jour n'est pas toujours celle du lendemain.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je comprends qu'à l'heure actuelle, il est compliqué d'imaginer dans quelles conditions des activités telles que les classes vertes ou les sorties culturelles pourront avoir lieu. Vous avez cité l'exemple des camps pendant les vacances de Pâques. Votre collègue, la ministre de la Jeunesse, a clairement signalé qu'aucune possibilité n'existait pour les mouvements de jeunesse. Je souhaite revenir spécifiquement sur la vaccination des enseignants. Je viens d'apprendre qu'en Région wallonne, la ministre Morreale a élargi aux professeurs de l'enseignement spécialisé la liste des bénéficiaires prioritaires pour les doses de vaccins surnuméraires restant en fin de journée, afin d'éviter que le choix ne soit laissé aux communes. Cette nouvelle est intéressante, mais elle concerne la Région wallonne. J'ignore quelles sont les consignes à Bruxelles.

Je continue à plaider, comme vous me semble-t-il, pour que tous les acteurs du monde de l'enseignement se tournent vers l'État fédéral et plaident pour une vaccination massive des enseignants pendant ou juste après les vacances de Pâques. Vos arguments sont corrects: même si le virus circule entre les enfants, certains adultes sont des super-contaminateurs et les enseignants sont sur le front depuis le début de la crise dans des conditions difficiles. Il est essentiel de les protéger. Je partage l'ordre des priorités que vous avez défini, à savoir l'enseignement spécialisé suivi du maternel, du primaire puis du secondaire. Plaidons tous en ce sens, avec les enseignants.

Je suis étonnée des réactions du gouvernement fédéral alors que la Région flamande est d'accord sur ce principe et se dit prête à se débrouiller si nécessaire sans le pouvoir fédéral. On sent un manque de vision collective et de solidari-

té par rapport à cette question qui risque d'aboutir au ras le bol des enseignants. Je vous en sais consciente et voulais insister sur l'intérêt que nous avons tous à défendre la vaccination des enseignants.

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je salue votre capacité d'adaptation, car nous vous avons posé plusieurs questions liées à l'actualité. Je me concentrerai également sur le sujet de la vaccination. L'éducation est l'un des premiers piliers de notre société. Nous devons être cohérents, y compris vis-à-vis du pouvoir fédéral. Je souscris à l'idée que nous pouvons tous envoyer un message au gouvernement fédéral pour que l'ordre de priorité de la vaccination tienne compte des enseignants, dont les contacts physiques sont les plus rapprochés avec les enfants.

L'enseignement n'a pas à payer le prix de l'augmentation des courbes de contaminations. Dans d'autres secteurs, le télétravail n'est pas assez respecté. Clairement, l'avenir de la société se joue à travers l'éducation. Elle doit donc être la priorité numéro un. Le groupe Ecolo est tout à fait d'accord avec l'idée de tout mettre en œuvre pour que les écoles restent ouvertes, d'autant que les échos qui nous parviennent du terrain mentionnent sans cesse les périls que courent les jeunes. Madame la Ministre, votre position est juste et, tous, nous devons faire en sorte d'atteindre ce résultat.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Ma perception de la situation est que chacun semble devoir tirer son plan. Chaque professeur se débrouille dans sa classe, chaque parent se rend chez son médecin de famille et ne dispose pas de réponse claire par rapport au nombre de jours de quarantaine. L'idée de pousser les parents à se rendre à l'école à vélo ou en voiture est un autre exemple. Tout le monde n'a pas de voiture ou n'habite pas suffisamment près de l'école pour y aller à vélo. La solution devrait être collective. Vous êtes en contact avec les ministres régionaux de la mobilité. Mieux vaudrait renforcer les lignes de bus pour les désengorger plutôt que d'appeler les citoyens à prendre des mesures individuelles.

Par rapport à ce qui se passe dans les écoles, je comprends la colère des enseignants alors que les mesures de base ne sont pas garanties. Enseignante dans le fondamental, Sophie témoigne du fait que, dans son école, c'est l'hécatombe avec treize enfants malades par classe et aucun dépistage organisé. Les enfants peuvent continuer à manger au réfectoire, le conseil des enfants a lieu dans la cour, où ils restent statiques pendant une heure et demie dans le froid. Les réunions et les concertations sont maintenues pour les professeurs, qui ne sont pas considérés comme un métier à risque et ne sont donc pas vaccinés. Les enfants sont malades, ils ne sont pas testés et les enseignants les prennent sur leurs genoux, déclare-t-elle encore. Ce témoignage n'est pas un cas isolé. Je comprends la colère de ces enseignants qui se

mobilisent pour exiger que les mesures d'hygiène de base soient respectées.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h40 et reprise à 14h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.10 Question de Mme Mathilde Vanderpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance (suivi)»

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Madame la Ministre, l'enseignement à domicile est un sujet sur lequel je reviens depuis plusieurs années. À la fin du mois d'octobre, vous me donniez quelques éléments d'explication sur l'augmentation importante du nombre d'élèves inscrits cette année scolaire en enseignement à domicile en raison de la crise sanitaire. En janvier, votre administration avait relevé qu'une cinquantaine de parents avaient décidé de réinscrire leur enfant à l'école et vous espériez que ces retours en cours d'année seraient beaucoup plus importants que les années précédentes, du fait qu'une partie des nouveaux inscrits l'étaient pour des motifs liés à la pandémie.

Cette tendance de retour à l'école constatée par l'administration s'est-elle confirmée lors de ce trimestre? Pouvez-vous nous faire part du nombre actuel d'élèves à domicile, en séparant ceux qui sont inscrits dans des cours privés et ceux qui sont instruits à domicile? Quelle analyse faites-vous de la situation? J'ai également évoqué avec vous le travail du Service général de l'inspection (SGI). Vous déclariez que 12 % des enfants qui devaient être contrôlés au cours du premier trimestre avaient remis un certificat médical et qu'un nouveau contrôle aurait lieu pour ces derniers en février 2021. Enfin, 9 % des enfants n'avaient pas justifié leur absence, ce qui obligeait automatiquement leurs parents à les réinscrire dans une école et à fournir un justificatif avant la fin du mois de janvier.

Quels sont les résultats des nouveaux contrôles pour les 12 % d'enfants ayant remis un certificat? Certains ont-ils présenté à nouveau un certificat, et, dans l'affirmative, seront-ils encore contrôlés cette année? Quels sont les résultats globaux de ces contrôles? Les parents des 9 % d'élèves n'ayant pas justifié leur absence au contrôle du premier trimestre ont-ils désormais fourni un justificatif et réinscrit leur enfant à l'école? De manière plus prospective, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourrait-elle pas établir une prise de contact dès le moment de la déclaration des parents à l'enseignement à domicile, en septembre? Le but serait d'analyser la situation des familles et

d'identifier celles qui semblent mettre des enfants en danger, sans attendre que ces derniers atteignent l'âge d'un premier contrôle.

Le SGI ne devrait-il pas analyser davantage les types de certificats remis par les familles et suivre de près ceux qui couvrent une absence d'un jour – celui du contrôle – et ceux liés à une quarantaine? Ces derniers offrent une voie royale aux parents pour se soustraire au contrôle, mettant parfois leurs enfants en danger. En effet, une année scolaire est parfois définitivement perdue et, pour certains, ce n'est que le début des ennuis.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Sur les 3 181 enfants déclarés comme relevant de l'enseignement à domicile au début de l'année scolaire 2020-2021, 3 052 répondent toujours à l'obligation scolaire par cette filière d'enseignement. Quelque 2 272 d'entre eux sont instruits à domicile et 780 fréquentent une structure privée. On dénombre aujourd'hui 129 enfants qui sont retournés vers une école organisée ou subventionnée, dont 83 y sont retournés de manière volontaire et 46 sur injonction de la commission de l'enseignement à domicile.

Le service de l'enseignement à domicile ne dispose pas de données chiffrées sur les retours à l'école au cours des années précédentes; la comparaison est donc impossible. Il semble néanmoins se confirmer qu'un certain nombre de parents, principalement motivés par la situation sanitaire, se sont aperçus assez rapidement que la pratique de l'enseignement à domicile supposait un investissement personnel que tous n'étaient pas en mesure d'assurer. Les enfants convoqués en novembre 2020 et pour lesquels les parents avaient remis un certificat médical ont finalement été contrôlés au début du mois de mars 2021. L'instruction des dossiers est donc en cours et les membres de la commission de l'enseignement à domicile se réuniront le 31 mars prochain.

De manière générale et dans la mesure du possible, les services de l'administration établissent un contact avec les parents des enfants déclarés en enseignement à domicile. Si le gestionnaire exprime une inquiétude concernant la situation de l'enfant à la lecture de la déclaration d'enseignement à domicile ou à la suite d'un contact avec les parents, un contrôle du niveau des études est mis en œuvre. En parallèle, des informations complémentaires relatives à l'encadrement pédagogique assuré par la famille peuvent également être demandées.

Par ailleurs, en collaboration avec le SGI, le service de l'enseignement à domicile mène actuellement un projet visant à élaborer un canevas de plan individuel de formation qui serait proposé aux parents. Le but serait d'identifier mieux et plus rapidement les familles dont on peut douter qu'elles soient en mesure d'assurer un enseignement adéquat, et ce, dans l'intérêt de l'enfant et de son suivi des apprentissages.

Bien qu'une analyse soit réalisée afin de s'assurer de la validité des documents fournis par les parents dans le cas d'absences justifiées par un certificat médical, il est très difficile de les contester. Ces documents sont en effet délivrés par des médecins assermentés. En tout état de cause, cette compétence ne relève pas des services du gouvernement. En ce qui concerne les absences injustifiées, le service de l'enseignement à domicile s'est assuré des réinscriptions. Cependant, il s'est parfois heurté à la résistance de certains parents et, hormis un signalement au Parquet compétent, il ne peut pas agir de manière contraignante.

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie de m'avoir fourni ces données. Certains parents semblent réaliser qu'il n'est pas évident d'enseigner à ses enfants. Cela demande du temps, de la patience et de la pédagogie. Malgré la crise, ces élèves finissent par retourner dans l'enseignement traditionnel. Je note que vous ne disposez pas encore de certains chiffres et je déposerai donc une nouvelle question à l'occasion de notre prochaine réunion afin d'en prendre connaissance.

Le SGI doit parfois se sentir démuné face à certaines situations. En effet, les certificats médicaux sont difficilement contestables, alors que l'on peut facilement se rendre compte des difficultés que rencontrent certains enfants sur le plan familial à l'occasion d'échanges organisés avec leurs parents. Il convient d'être attentif à cela, de voir si d'autres moyens ne permettraient pas d'anticiper ces situations. Dans cette optique, des contacts pourraient être pris dès le début de l'enseignement à domicile, même s'il ne s'agit pas d'une année d'évaluation.

1.11 Question de Mme Mathilde Vanderpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Application des dispositions relatives aux nuits dormantes pour les éducateurs d'internat»

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Madame la Ministre, votre prédécesseur a fait bouger les lignes en augmentant le nombre d'heures dormantes à valoriser pour les éducateurs d'internat. Ce nombre est passé de trois à quatre heures, comme en Communauté flamande.

La mise en œuvre de l'article 1^{er} du décret du 3 mai 2019 portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de bâtiments scolaires (décret «Diverses mesures») poserait apparemment quelques problèmes au niveau de la pérennité des embauches compensatoires. Pour mémoire, la durée hebdomadaire du travail, en comptabilisant toutes les heures de présence du travailleur dans l'internat, y compris celles entre 22h30 et 06h30, ne peut dépasser 48 heures en moyenne sur une période de référence de dix mois commençant le 1^{er} septembre et se terminant le 30

juin. En augmentant le nombre d'heures valorisées, les éducateurs arrivent plus rapidement au quota maximum à prester, ce qui amène logiquement à des embauches compensatoires.

Madame la Ministre, des rumeurs persistantes évoquent votre intention de supprimer ces engagements compensatoires à partir de l'an prochain. Au lieu d'écouter les rumeurs, je préfère vous interroger pour obtenir des réponses claires. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

Pouvez-vous nous indiquer combien d'éducateurs d'internat ont été engagés pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 afin de compenser la valorisation d'une heure supplémentaire par nuit et par éducateur et ainsi permettre aux internats de fonctionner correctement de jour comme de nuit? Quelle analyse faites-vous de la situation?

Le gouvernement a-t-il décidé de stopper l'engagement compensatoire d'éducateurs d'internat? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en exposer les motifs?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, vous avez raison de m'interroger à ce sujet. Votre question démontre bien qu'il ne faut pas s'arrêter aux rumeurs. En effet, le gouvernement exécute bien évidemment les dispositions légales votées par le Parlement et n'a pas l'intention de mettre un terme à l'engagement compensatoire.

Les heures attribuées en 2019 et 2020, à savoir respectivement 2 151 heures et 2 322 heures, avec correctif de l'année précédente pour l'ensemble des internats et homes d'accueil de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement non obligatoire, ont été réparties sur des membres du personnel, soit en complétant leur charge, soit en procédant à de nouvelles désignations. En raison du calcul d'encadrement des internats, le système ne permet pas de faire la distinction entre un engagement normal et un engagement consécutif à l'octroi de ces heures.

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette information rassurante. Je suis contente de vous avoir posé cette question afin que vous puissiez faire taire les rumeurs.

L'augmentation du nombre d'heures dormantes est importante pour les internats et a permis de s'aligner sur la Communauté flamande.

Je vous remercie pour les chiffres communiqués dans votre réponse et je vous remercie d'avoir confirmé que ce système va bien rester en place et permettre ainsi aux structures de fonctionner correctement.

1.12 Question de Mme Mathilde Vanderpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Résultats de la

réunion avec les représentants des organisations de jeunesse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Lors de la précédente réunion de la commission de l'Éducation, nous avons discuté de la rencontre à laquelle vous deviez assister, Madame la Ministre, en compagnie des représentants des mouvements de jeunesse pour aborder leurs inquiétudes sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Nous avons évoqué tous les secteurs à contacter pour avoir une bonne coordination et nous avons parlé de la concertation avec les autres Communautés, notamment avec la Communauté flamande.

Nous nous étions concentrés, en définitive, sur les représentants des mouvements de jeunesse que vous deviez rencontrer le 11 mars. Quel a été le résultat de cette réunion? Quels inquiétudes ou problèmes vous ont-ils exposés? Quelles solutions avez-vous proposées? Une nouvelle réunion est-elle programmée? Un calendrier de travail a-t-il été fixé, en partenariat avec vous et d'autres ministres concernés? Vous avez en effet annoncé que vous finaliseriez un document pour le printemps.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai bien rencontré le secteur de la jeunesse, en compagnie de la ministre Valérie Glatigny et de représentants du ministre-président Pierre-Yves Jeholet. Cet échange positif a permis d'éclairer utilement les intentions du gouvernement. Les représentants des mouvements de jeunesse ont débuté leur intervention en soulignant le bien-fondé de la révision des rythmes scolaires dans l'intérêt des enfants. Ils partagent les objectifs de cette réforme. C'est un point positif!

J'ai eu l'occasion d'exposer l'historique de ce dossier et les évolutions récentes intervenues dans le cadre de l'avis n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence. J'ai également évoqué les enseignements tirés de l'expérience grandeur nature des rythmes partiellement révisés du fait de la crise sanitaire avec, notamment, l'extension du congé de Toussaint dans ces conditions particulières. Les interrogations des représentants des mouvements de jeunesse portaient d'abord sur l'harmonisation de cette réforme avec les autres Communautés. La réponse que je leur ai réservée et que j'ai déjà eu l'occasion de vous exposer auparavant a permis d'accroître la compréhension du projet. Une autre inquiétude exprimée concerne le temps dévolu à la préparation, en amont, de l'entrée en vigueur des nouveaux rythmes. Pour répondre à ce besoin de temps, le gouvernement compte adopter très prochainement un modèle de rythmes. Ce sera le point de départ de la série d'adaptations réglementaires qu'il faudra prévoir ensuite. Mon intention est d'y procéder encore avant les vacances de Pâques. Finalement, les besoins qui nous ont été exposés sont très concrets et existent déjà aujourd'hui en dehors de tout pro-

jet de réforme, notamment en infrastructures et en matériel pour organiser les camps. Nous allons y travailler et une série de pistes est déjà envisagée, pour partie avec le ministre du Budget, Frédéric Daerden, dans le cadre du chantier relatif aux bâtiments scolaires et pour partie avec la ministre de la Jeunesse, Valérie Glatigny.

Le dialogue ne s'arrête évidemment pas à cette seule réunion. Nous avons fait savoir aux représentants des mouvements de jeunesse que nous serions disponibles tout au long du processus. Cette réunion a permis de constater que nous partageons les objectifs de cette réforme et d'envisager les points présentant des difficultés. Ces difficultés seront très rapidement levées dès que nous aurons stabilisé le projet, en d'autres termes le calendrier.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – À propos du principe des modifications des rythmes scolaires, j'ai déjà eu l'occasion de le dire que tous les secteurs sont d'accord. Pour les mouvements de jeunesse, l'intérêt de l'enfant prime. Il subsiste cependant le problème des infrastructures.

À partir des informations qui me parviennent, les mouvements de jeunesse préfèrent organiser les camps début juillet, car les secondes sessions débutent en août. Ce fait limite le nombre de dates possibles pour organiser ces camps. Sans compter les cas de familles séparées et recomposées qui doivent caler les vacances en plus des camps pour que chaque parent puisse partir avec sa progéniture. Je me répète chaque fois lorsque nous évoquons les rythmes scolaires, mais vous savez, Madame la Ministre, que ce dossier me tint à cœur.

Il reste également le problème de la coordination avec la Communauté flamande. Sur toute la zone de la frontière linguistique et en Région bruxelloise, un enfant peut être inscrit dans une école francophone alors que son frère ou sa sœur est dans une école néerlandophone. Si les vacances ne coïncident pas, cette discordance provoque de grosses difficultés dans les familles «classiques», mais aussi, et plus encore, dans les familles séparées ou recomposées.

Vous dites vouloir déposer une note avant les prochains congés. Vous aviez assuré précédemment prendre conscience de tous ces éléments très complexes. C'est en effet la condition pour emporter l'adhésion durable, pas simplement de principe, aux modifications apportées aux rythmes scolaires et à l'ensemble des propositions formulées dans le cadre de cette réforme.

1.13 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Obligation de testing pour des élèves stagiaires dans l'enseignement qualifiant»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, j’ai appris que des élèves des sections «Agent d’éducation», en stage dans les maisons de repos, sont obligés de faire un test PCR dans les trois jours précédant leur stage. Ce test coûte environ 50 euros. Vous imaginez bien la difficulté qui en résulte pour les familles ou les écoles. La Communauté française ne pourrait-elle pas négocier avec les autorités régionales ou fédérales afin que les tests PCR soient gratuits pour les étudiants dans le cadre d’un stage? Les conférences interministérielles (CIM) sur la thématique de la santé publique sont autant d’occasions pour entamer cette négociation.

Par ailleurs, un autre problème se pose pour les élèves stagiaires dans les écoles de l’enseignement spécialisé. La circulaire 8027 stipule que les élèves du deuxième degré devaient être présents à l’école dès le 22 mars. En revanche, en ce qui concerne la présence des élèves du troisième degré après les vacances de Pâques, vous indiquez avoir pris une décision ferme, mais conditionnée. Ne comprenant pas si «l’après Pâques» sera ou non synonyme de code rouge aménagé ou de code orange, certaines écoles spécialisées refusent d’accueillir des stagiaires. En vue d’éclairer les écoles concernées, qu’entendez-vous par «décision ferme et conditionnée»? De quelles conditions parlez-vous? Les élèves stagiaires font-ils partie des tiers autorisés à pénétrer dans les écoles en code rouge, ou doivent-ils attendre que le code couleur change pour pouvoir effectuer leur stage dans les écoles d’enseignement spécialisé?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Madame la Députée, je vous rappelle que Mme Morreale a transmis des informations aux maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) par voie de circulaire, le 28 août 2020. Dans ce texte, Mme Morreale recommandait le dépistage des étudiants stagiaires. Cette circulaire précisait en son point 2 qu’il revenait à l’établissement de soins de décider de la manière dont il allait effectuer les tests et que, par ailleurs, quel que soit le choix réalisé, le coût des tests était à charge de l’établissement.

Mon administration ne m’a plus communiqué aucune plainte concernant la prise en charge des tests PCR. Il est en effet important que mon cabinet soit informé des situations qui ne respecteraient pas, ou plus, les balises de la circulaire. Si celles-ci s’avéraient nombreuses, j’interpellerai ma collègue à ce sujet.

Depuis le basculement en code rouge de l’enseignement obligatoire, j’ai toujours soutenu l’accueil des stagiaires dans les établissements scolaires. Ces étudiants sont bien référencés dans les circulaires comme des tiers autorisés à pénétrer dans les écoles. Néanmoins, s’agissant de l’organisation concrète sur le terrain, la liberté pédagogique et relative à la méthode des pouvoirs organisateurs (PO) prime.

Concernant les conditions relatives à la rentrée complète en présentiel des élèves le 19 avril, ma circulaire précisait, degré par degré, les dates de rentrée envisagées. Elle indiquait également que les normes définies étaient appliquées jusqu’au 2 avril et que je restais en contact avec les experts sanitaires concernant leurs évolutions éventuelles. Il peut en être déduit logiquement que de nouvelles normes applicables à partir du 19 avril leur seront communiquées au plus vite. Toutefois, l’évolution de la crise sanitaire complique quelque peu leur définition, raison pour laquelle nous attendrons encore un moment.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, selon les informations dont je dispose, les MR disent aux écoles que si celles-ci ne prennent pas en charge les tests PCR, elles n’accepteront pas leurs stagiaires! Je vous communiquerai des exemples précis. Dans vos circulaires, vous avez indiqué que les stagiaires sont des tiers autorisés. Cependant, sur le terrain, les établissements disent qu’en raison d’un manque de clarté au niveau des informations transmises, ils préfèrent ne pas prendre de stagiaires. Votre précision aujourd’hui me permettra de confirmer l’information aux maîtres de stage. Ceux-ci auront de quoi argumenter afin que les stagiaires – dont l’année dépend de la tenue du stage – soient accueillis dans les écoles.

La confusion règne au niveau de ces codes de couleur. En septembre, ils étaient clairs et nets. Tout le monde se réjouissait de cette manière de fonctionner. Au vu de l’évolution, les codes ont changé. Certains se basent toujours sur ces codes et s’interrogent: pour le retour en présentiel le 19 avril, le code orange sera-t-il à nouveau appliqué? L’information manque de clarté. Je peux comprendre qu’au vu de la situation actuelle il soit difficile de donner des réponses aujourd’hui. Mais même si elles sont très réactives, les écoles ont besoin de pouvoir anticiper. Afin d’éviter des situations abracadabrantes, les différentes possibilités doivent être évoquées au plus vite avec elles. Les enseignants et les directions d’école commencent à saturer.

1.14 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Réforme du décret “Inscriptions” dans l’enseignement secondaire (suivi)»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, en octobre dernier, j’ai eu l’occasion de faire le point avec vous sur l’état d’avancement de la réforme du décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l’enseignement secondaire, dit décret «Inscriptions», qui, selon la Déclaration de politique communautaire (DPC), «devra permettre de renforcer la transparence et l’équité du processus d’inscription, sa compréhension par les pa-

rents et la transparence administrative, et à mieux tenir compte de la réalité des bassins scolaires».

En ce qui concerne les pistes avancées dans la note d'orientation approuvée le 1^{er} octobre 2020 par votre gouvernement, je salue particulièrement celle qui vise à mieux tenir compte des spécificités de chaque bassin scolaire, de même que celle qui consiste à renforcer autant que possible le respect de la liberté de choix des parents, conformément à l'article 24 de la Constitution.

Pour rappel, compte tenu de la crise sanitaire et de la volonté du gouvernement d'aboutir à un décret solide sur le plan juridique et permettant de résoudre les difficultés engendrées par la version précédente du décret, l'entrée en vigueur de la réforme est prévue pour la rentrée 2022. Cela signifie qu'elle doit être prête pour le début de la prochaine période d'inscriptions, à savoir en février 2022.

Madame la Ministre, en octobre dernier, vous aviez précisé que la première lecture d'un avant-projet de décret devait intervenir au sein de votre gouvernement en décembre dernier au plus tard, afin que l'adoption du décret par le Parlement ait lieu avant l'été 2021. Entre-temps, vous aviez mandaté un groupe de travail chargé de dégager des pistes opératoires et d'effectuer les simulations utiles. Pour rappel, ce groupe de travail se compose de membres de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), des équipes de recherche de la Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE), de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) et des membres de la Commission interrégionale des inscriptions (CIRI). En outre, les travaux de ce groupe de travail devaient être alimentés par un comité scientifique composé des équipes de recherche de la DGPSE et de chercheurs spécialisés dans les différents aspects du décret. Ce comité avait pour mission de formuler un avis et des propositions sur l'architecture du modèle.

En février dernier, j'avais remarqué que votre gouvernement n'avait pas encore adopté d'avant-projet de décret. En octobre dernier, compte tenu du timing serré et de la recrudescence de l'épidémie de Covid-19, je vous avais demandé si le calendrier prévu tenait toujours. Vous m'aviez précisé que des discussions intercabinets étaient en cours, mais que le timing annoncé était toujours d'actualité. Je constate à présent que l'adoption en première lecture d'un avant-projet de décret figurait à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement du 18 mars dernier. Maintenant que votre gouvernement a voté un avant-projet de décret en première lecture, pourriez-vous nous le présenter?

Quelles pistes ont-elles été retenues pour réformer les inscriptions en première année de l'enseignement secondaire et résoudre les difficultés de la version précédente du décret? Confirmez-

vous que cette réforme entrera bien en vigueur pour la prochaine période d'inscriptions en février 2022?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, la semaine dernière, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a effectivement adopté en première lecture un avant-projet de décret abrogeant les dispositifs actuels du décret «Inscriptions» et insérant de nouvelles dispositions au Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Je vous confirme également que cette réforme doit entrer en vigueur en septembre 2022, étant entendu que toutes les phases préalables à cette rentrée auront été mises en œuvre.

Si ce texte doit encore être soumis aux procédures réglementaires de concertation avec les acteurs institutionnels et, le cas échéant, faire l'objet d'ajustements, sa structure est relativement stabilisée. Ainsi, l'actuelle Commission interrégionale des inscriptions (CIRI) devrait laisser sa place à des instances décentralisées portées sur les dix zones d'enseignement que nous connaissons actuellement. Ces instances locales d'inscriptions (ILI) seraient composées de représentants institutionnels de l'enseignement et de représentants des secteurs associatifs ayant une connaissance pointue de leur zone, comme le secteur de l'aide à la jeunesse, l'accueil temps libre (ATL) et les centres publics d'action sociale (CPAS). Cette nouvelle approche devrait ainsi constituer un axe fort pour aider et accompagner les familles dans le cheminement du processus, mais aussi rapprocher les décisions des réalités locales. Ces instances reprendraient progressivement les missions de la CIRI en termes d'attribution des places et des missions d'aide, mais elles seraient également chargées de mener une réflexion quant à des visées prospectives sur l'application du futur décret. Elles pourraient également envisager des découpages plus précis pour coller au mieux aux réalités locales. Une instance centralisée est toutefois prévue afin de maintenir une fluidité entre les différentes zones et gérer des recours. Elle s'appellera la Commission de gouvernance des inscriptions (Cogi) au lieu de la CIRI.

La notion d'école présumée incomplète devrait également être créée afin de confirmer l'inscription en ordre utile aux parents avant la fin de la première phase, en s'appuyant sur des éléments de certitude contrôlés par l'administration en temps réel. Les écoles seront ainsi présumées incomplètes si elles étaient effectivement incomplètes au cours des trois années antérieures. L'objectif de cette mesure est de pouvoir rassurer plus rapidement les familles lorsqu'il n'y a aucune raison d'attendre la fin de la période d'inscriptions.

Conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), les balises relatives aux priorités et aux élèves à indice socio-économique faible (ISEF) devraient bien être conservées. Il est

à noter qu'outre le pourcentage de places réservées aux élèves ISEF, un pourcentage de places pour les élèves non ISEF pourrait également être prévu dans certaines circonstances. Il s'agira là d'apporter une réelle mixité sociale.

L'indice composite conserverait la même logique, mais le critère de distance entre le domicile et l'école primaire serait considérablement réduit. Nous souhaitons que le principal critère géographique soit désormais celui de la distance entre le domicile et l'école secondaire.

Nous avons également travaillé sur ce que de nombreux observateurs du décret «Inscriptions» appellent le bonus Berchem. C'était un problème souvent soulevé en Région bruxelloise. Nous pourrions également ajouter un huitième critère relatif à l'indice socio-économique de l'école primaire ou fondamentale d'origine, mais nous travaillons encore à trouver le juste équilibre dans l'indice composite.

Le site internet, qui a fait peau neuve cette année, sera également enrichi d'informations pour aider les parents dans leurs choix. Il s'agira surtout de les informer sur le caractère complet ou incomplet des écoles au cours des années antérieures.

Ce sont donc des améliorations structurelles que nous apportons au processus, sachant que la difficulté demeure fondamentalement celle de l'adéquation entre les demandes et les places disponibles. Il sera donc toujours nécessaire d'utiliser un dispositif de régulation lorsque l'offre des places est inférieure à la demande. Il y aura malheureusement toujours des déçus parmi celles et ceux qui ne seront pas reçus dans l'école de leur premier choix. Cependant, avec le Pacte pour un enseignement d'excellence qui déploie progressivement ses effets et le travail qui est mené sur l'attractivité des places, nous pouvons espérer des changements significatifs à l'avenir.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos précisions concernant ce texte. J'ai pu prendre connaissance du communiqué de presse de votre gouvernement de jeudi dernier, après le dépôt de ma question orale.

Tout d'abord, parallèlement à la demande, il est primordial de continuer à travailler sur l'offre d'enseignement. J'avais déjà insisté sur ce point en octobre et je note que vous me rejoignez. Cela passe par la création de places, mais aussi par l'amélioration de l'attractivité de certaines écoles qui sont plutôt délaissées. Il est en effet dommage que certains peinent à trouver une place alors qu'il existe des établissements en manque d'élèves.

En ce qui concerne la nouvelle mesure annoncée, je tiens à saluer plusieurs points au nom de mon groupe. Premièrement, la simplification majeure pour les élèves qui s'inscriront dans une école incomplète. Comme vous l'avez dit, cela

fluidifiera le processus et diminuera l'inquiétude d'une grande majorité des parents et des élèves. Environ 80 % de ce public est concerné. C'est vraiment un changement de paradigme et je vous en remercie. Deuxièmement, une meilleure information, communication et transparence, avec un suivi du processus en temps réel sur le site officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Troisièmement, la réforme des instances afin de mieux coller aux réalités locales. Quatrièmement, le renforcement in fine du choix des parents dans l'indice composite. Enfin, la mixité sociale à double sens puisqu'un pourcentage est réservé aux élèves ISEF et un autre l'est pour les élèves sans ISEF.

Mon groupe attend depuis longtemps cette réforme. Nous aurons évidemment l'occasion d'en débattre en profondeur lorsque le projet de décret sera fixé à l'ordre du jour de notre commission.

1.15 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Organisation des examens du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) dans le cadre des jurys»

1.16 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Déroulement des jurys»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – La question des évaluations préoccupe beaucoup les parents en général, mais plus on approche du printemps, plus la tension monte. Je voudrais aborder ici l'organisation des épreuves du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) dans le cadre des jurys qui suscite quelques interrogations. Dans la scolarité «classique» des élèves fréquentant régulièrement une école, quatre épreuves externes sont organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du CE1D: mathématique, français, langue moderne1 et sciences. Pour chaque épreuve, des examens des années précédentes sont rendus disponibles pour les enseignants et les parents par le biais du site enseignement.be en vue de permettre de préparer les enfants le mieux possible.

Cette mise à disposition des examens précédents est d'une grande aide pédagogique, car il est important non seulement d'appréhender les socles de compétence à atteindre, mais aussi de se faire une idée de la manière dont on va être interrogé. Le décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire prévoit deux matières supplémentaires dans le cadre du CE1D,

en l'occurrence histoire et géographie. Les parents dont les enfants passent ces jurys sont également demandeurs pour avoir accès aux examens des années précédentes. Pourtant, certaines réponses de l'administration à ces demandes suscitent des questionnements.

Lors de la présentation des jurys par la Fédération Wallonie-Bruxelles cette année, pour laquelle l'administration a fortement insisté sur la présence des parents, plusieurs demandes ont ainsi été formulées dont celle de disposer des exemples des examens des années précédentes. Selon mes informations, l'administration aurait opposé une fin de non-recevoir à la demande des parents d'avoir des examens des années antérieures en histoire et géographie. Madame la Ministre, pouvez-vous nous confirmer cette information? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui justifie ce refus? Quelle en est la cohérence pédagogique?

Ensuite, il n'existe pas de cours de géographie et d'histoire séparés dans le premier degré de l'enseignement secondaire. Les deux matières sont intégrées dans le module «Étude du Milieu». En son sein, on les enseigne avec leurs spécificités et leurs complémentarités. Je m'interroge sur leur séparation en ce qui concerne l'évaluation dans le cadre du jury. Même si, concernant la scolarité classique des élèves qui fréquentent régulièrement l'école, on peut aisément discerner ce qui relève, d'une part, de l'histoire et, d'autre part, de la géographie en raison de la présence du maître pouvant cadrer tout ceci, comment un enfant passant le jury peut-il quant à lui être toujours capable de discerner les questions relevant de l'une ou l'autre branche alors que les deux matières sont intégrées dans le même module? En comparaison avec les épreuves de la scolarité classique, qu'est-ce qui justifie pédagogiquement l'ajout des deux matières supplémentaires que j'ai mentionnées pour les épreuves de jury par rapport aux épreuves de la scolarité « classique »?

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Le 24 novembre dernier, mais aussi à de nombreuses autres reprises, je vous interrogeais à propos des modalités d'organisation des jurys dans ce contexte de pandémie. Au début de ce mois de mars, vous annonciez faire appel à la bienveillance des enseignants lors des délibérations de fin d'année. Cet appel ne concerne toutefois pas les jurys, dont les candidats ont été très souvent oubliés depuis le début de cette crise. Certes, la situation des candidats fréquentant les jurys se distingue de celle des élèves inscrits dans l'enseignement classique en ce qu'une évaluation tout au long de l'année n'est pas possible pour contrebalancer un éventuel échec aux examens.

Toutefois, la bienveillance peut être de mise au niveau de la rédaction des examens et des modalités d'organisation. Ainsi, il semblerait opportun d'éviter les questionnaires à choix multiples à points négatifs. Au niveau de la correction, un point serait apparemment retiré à chaque faute

d'orthographe et les oublis d'accent seraient systématiquement sanctionnés. Adapter ces règles de correction en tenant compte de l'impact de la crise sanitaire sur la scolarité et la santé mentale des jeunes ne semble pas excessif.

En outre, dispenser de l'épreuve orale les candidats ayant réussi les épreuves écrites, réservant l'oral aux seuls élèves devant être repêchés, se justifierait aussi dans le contexte actuel. Enfin, la scission des examens comptant deux matières évaluées en une seule épreuve, telles que les branches d'histoire et de géographie, pourrait également faciliter la vie des élèves confrontés à des examens bien trop longs, confectionnés par des professeurs différents qui ont tendance à ne considérer que la seule matière qui leur est assignée.

Des adaptations de la rédaction et des règles de correction des épreuves des jurys, telles que celles que j'ai suggérées, sont-elles actuellement étudiées? Quelles seraient les objections à de telles adaptations?

Que pensez-vous de la possibilité de dispenser des épreuves orales les candidats ayant réussi les épreuves écrites de la même matière, pour faire de l'oral une épreuve de rattrapage?

Serait-il envisageable d'organiser plusieurs phases de délibération, afin de permettre aux candidats ayant terminé leur session plus tôt de savoir le plus rapidement possible s'ils doivent se préparer pour la session suivante?

D'autres mesures d'adaptation telles que des examens distincts pour des épreuves habituellement rassemblées peuvent-elles être espérées par le secteur, toujours dans cette optique d'une bienveillance si fréquemment convoquée pour les élèves de l'enseignement ordinaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je vous remercie, Madame la Députée, pour vos suggestions portant sur la rédaction et les règles de correction des épreuves des jurys. Je vais les partager avec mon administration pour en évaluer la faisabilité et je lui demanderai, par la même occasion, s'il est envisageable de publier les examens précédents sur le site enseignement.be, pour répondre plus particulièrement à l'une de vos interrogations, Monsieur le Député. Sur ce point plus particulièrement, j'émet cependant des réserves, car mettre à la disposition des candidats aux jurys des modèles d'épreuves – hormis bien sûr ceux relatifs au CEID – pourrait être improductif, car, d'un cycle à l'autre, le type de questions, la forme et/ou le concepteur d'un examen peuvent en effet varier.

Les matières des examens à organiser par la direction des jurys sont clairement identifiées dans le décret du 27 octobre 2016 que vous avez déjà évoqué, Monsieur le Député. Au vu des contraintes organisationnelles, du nombre croissant de candidats et des ressources disponibles, il n'est pas envisageable actuellement de scinder les

épreuves rassemblées telles que les branches histoire et géographie ou biologie, physique et chimie. Les examinateurs sont cependant conscients que les candidats ont plusieurs matières à présenter le même jour. De ce fait, ils rédigent leur examen en concertation en tenant compte du temps imparti pour leur matière.

Quant à la distinction entre les épreuves d'histoire et de géographie pour la passation du CEID devant le jury, la direction des jurys se base sur les programmes de l'enseignement organisé par notre Fédération. Il existe bien deux programmes distincts pour les matières d'histoire et de géographie. Les cours d'étude du milieu n'existent en fait que dans le réseau d'enseignement libre subventionné. Ces deux programmes sont conformes aux socles de compétences évalués et sont les mêmes dans les deux réseaux.

Bien que nous trouvions toujours dans un contexte sanitaire difficile, à ce stade et pour des raisons pédagogiques, il n'est pas prévu de dispenser des épreuves orales les candidats qui ont réussi les épreuves écrites. L'an dernier, il s'agissait d'une décision exceptionnelle prise face à une situation imprévue de confinement strict. Vous serez sans doute d'accord avec moi, Madame la Députée, pour affirmer que la compétence orale est essentielle dans l'évaluation des langues.

Concernant l'organisation des délibérations, l'année dernière, pour permettre aux candidats en situation de réussite de s'inscrire dans l'enseignement supérieur, le président du jury a procédé à des délibérations par groupes de candidats. Cette année, si la situation sanitaire permet le déroulement des épreuves, tel qu'il a été planifié, j'espère que les candidats pourront être délibérés avant la date limite d'inscription dans l'enseignement supérieur. Dans le cas contraire, le principe d'équité ne serait pas totalement respecté entre tous les candidats inscrits.

J'ai déjà réitéré ma demande de bienveillance pour la correction des épreuves et la tenue des délibérations vis-à-vis des candidats engagés dans le cycle actuel, même si je devrais plutôt parler de notre volonté qu'il soit tenu compte du contexte sanitaire, car parfois le vocable «bienveillance» énerve ou est considéré comme une insulte par certains enseignants. Je précise, pour cette raison, le cadre de ma pensée. Je suis consciente, par ailleurs, qu'il est particulièrement stressant pour les candidats et leurs parents de devoir attendre la proclamation des résultats. Une réflexion sur ce point particulier sera menée à l'occasion de la réforme des jurys. La délivrance des résultats, matière par matière, au cas par cas, est actuellement une alternative crédible à mettre en place au niveau des jurys et sur laquelle mes services travaillent en collaboration avec l'ETNIC.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – J'aimerais juste une précision concernant la mise à

disposition des examens des années antérieures. Vous nous avez dit, Madame la Ministre, que vous alliez demander à l'administration de les mettre à disposition. Ai-je bien compris? (*La ministre acquiesce*) Je vous en remercie pour cette confirmation.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Si le mot «bienveillance» énerve certains enseignants, c'est parce qu'il impliquerait, d'une part, que dans d'autres contextes les enseignants seraient malveillants, ce qui n'est évidemment pas votre propos, et parce que, d'autre part, ce mot «bienveillance» a un champ lexical très vaste et qu'il vaut mieux être précis. Ce terme n'est pas suffisamment précis. C'est la raison pour laquelle, dans mes suggestions qui sont au nombre de quatre, j'ai essayé d'être précise pour mieux nommer ou mieux désigner la bienveillance.

Au début de votre réponse, Madame la Ministre, vous dites que vous allez demander à l'administration d'évaluer mes suggestions et, ensuite, vous les avez détruites les unes après les autres! Je plaisante. Vous dites, si j'ai bien compris, que pour les épreuves d'adaptation, vous allez soumettre notamment les règles de correction orthographique aux jurys en sollicitant leur bienveillance et attendre leur réaction. Par ailleurs, l'expression orale est importante, bien sûr. Je partage ce point de vue, bien entendu. Permettez-moi toutefois de vous dire, entre-temps, que plein de choses importantes ne pourront cependant pas être évaluées cette année parce que, comme vous le soulignez si fréquemment, le contexte est très particulier.

Pour la maîtrise d'une langue, il est effectivement important d'organiser une épreuve orale, mais je pense que la situation est à ce point paroxystique qu'il n'est peut-être pas indispensable de faire passer un oral aux candidats des jurys cette fois-ci, sauf épreuves de rattrapage.

Je vous remercie pour votre ouverture d'esprit vis-à-vis des phases de délibérations et de la possibilité de tenir compte d'une articulation correcte entre elles.

Pour les examens rassemblés distincts, comme vous avez donné l'instruction que les professeurs se parlent entre eux, peut-être que nous n'arriverons pas au résultat que ces épreuves s'additionnent et que l'un tienne mieux compte de l'autre, ce qui est positif pour les élèves qui passeront leur jury.

1.17 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluations et conditions d'apprentissage liées à la crise»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Les inquiétudes liées aux futures évaluations augmentent

de plus en plus dans le contexte de la crise sanitaire. Le stress monte chez les élèves et les parents, comme l'ont montré plusieurs témoignages provenant de centres psycho-médico-sociaux. Je comprends les parents qui sont inquiets à propos du surplus de détresse que cela pourrait susciter chez les enfants.

Cette tension monte parce que les parents ont entendu que les examens seront organisés de manière plus ou moins normale même si les conditions seront adaptées à la situation de crise. Vous vous êtes déjà exprimée sur le sujet. Néanmoins, j'aimerais y revenir.

Vous avez en effet insisté sur les mesures prises en matière d'identification des apprentissages essentiels, mais aussi sur la nécessité de ne pas évaluer les élèves sur les apprentissages qui n'auraient pas été vus. Vous avez lancé, comme l'année dernière, un appel à la bienveillance des conseils de classe et avez annoncé que des balises seront à nouveau détaillées dans une circulaire qui doit encore faire l'objet d'une concertation avec les représentants syndicaux, les associations de parents et les pouvoirs organisateurs.

Toutes ces mesures vont dans le bon sens. Cependant, subsiste la question des disparités entre écoles et entre pouvoirs organisateurs sur cette problématique. Des disparités pointées par des acteurs de terrain, dont les associations de parents et représentants d'élèves qui réclament que les balises édictées soient contraignantes pour tout le monde. En effet, certaines écoles et certains pouvoirs organisateurs n'ont pas respecté vos consignes de l'année dernière, pénalisant ainsi certains élèves.

Il existe également aujourd'hui des écoles dans lesquelles les consignes que vous avez édictées dans vos circulaires concernant les conditions d'hybridation n'ont pas été tout à fait respectées. Dans ces écoles, le distanciel a été privilégié. Des enseignants, mais aussi des élèves nous ont signalé les difficultés créées par ce choix posé par certains établissements. Non seulement certains élèves ont souffert de conditions liées au manque de matériel, mais d'autres ont beaucoup plus souffert de détresse mentale et de décrochage passif en comparaison avec les élèves des écoles qui ont respecté les consignes d'hybridation. Des retards et des difficultés ont été observés chez les élèves dans ces écoles en matière de maîtrise des apprentissages essentiels identifiés.

Enfin, des craintes sont aussi exprimées par rapport aux écoles qui restent dans une dynamique de course au programme et qui ne prennent pas nécessairement en compte le ciblage des apprentissages essentiels.

Madame la Ministre, quelles sont votre réflexion et celle de votre cabinet sur les conséquences du non-respect des consignes d'hybridation sur l'évaluation des élèves?

Des mesures sont-elles prévues afin de tenir compte de ces conséquences, surtout dans les écoles où les élèves ont eu le plus de difficultés? Qu'est-il prévu par exemple pour les écoles où les consignes concernant le ciblage des apprentissages essentiels n'a pas été respecté?

Que pensez-vous de la demande des parents d'élèves de rendre contraignantes les balises que vous avez énoncées en ce qui concerne les résultats scolaires?

Des inquiétudes légitimes ont par ailleurs été exprimées par rapport aux recours externes éventuels aux décisions des jurys et des conseils de classe. Les difficultés rencontrées par les élèves dans le cas du non-respect de l'hybridation et du ciblage des apprentissages essentiels feront-elles partie des critères d'appréciation si le conseil de classe ou le jury n'en tient pas compte?

Enfin, en ce qui concerne les conditions sanitaires, quelle est, en l'état actuel des choses, la réflexion qui est menée au sujet de l'organisation matérielle afin que les élèves puissent passer leurs examens en présentiel dans des conditions sûres?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Permettez-moi d'abord de rappeler que les modalités relatives à l'hybridation dans l'enseignement secondaire ont été laissées à l'appréciation des équipes éducatives dans le respect, toutefois, d'une série de balises fixées dans les circulaires ad hoc.

Les circulaires portant sur l'organisation de la vie scolaire en contexte sanitaire ont précisé que les stratégies de différenciation et d'hybridation devaient être mises en œuvre en veillant à ce que les contenus enseignés durant cette période se concentrent sur les essentiels.

Ces apprentissages dits «essentiels» ont été déterminés pour guider les enseignants sur les matières à aborder prioritairement dans les circonstances particulières que nous connaissons. Leur identification a été effectuée par le Service général de l'inspection, entre autres, en veillant à leur cohérence avec les épreuves certificatives.

Toutefois, au regard du principe de la liberté pédagogique consacré par la Constitution, même si je recommande avec insistance aux équipes éducatives de faire porter leurs évaluations certificatives et les examens de fin d'année sur les essentiels, je ne peux pas rendre ces balises contraignantes.

En ce qui concerne les critères d'appréciation des délibérations, ils sont fixés par l'arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire et c'est le conseil de classe qui est compétent pour décider de la réussite ou non d'une année d'études.

Vu le contexte de crise sanitaire, j'insiste toutefois particulièrement pour que les éléments liés à la détresse psychologique soient pris en

considération dans l'intérêt pédagogique et psycho-éducatif des élèves. Une circulaire précisant ces éléments et aidant les conseils de classe à prendre leurs décisions sera très prochainement rédigée en concertation avec les personnes concernées.

Je tiens à rappeler, encore une fois, que j'accorde toute ma confiance aux décisions que les équipes pédagogiques prendront lors des conseils de classe. Je suis convaincue que ces décisions seront les meilleures pour les élèves et qu'elles respecteront les balises liées à l'enseignement en hybridation qui ont été communiquées à plusieurs reprises. Elles devront être reprises dans l'intérêt de l'élève de manière à lui permettre de progresser dans la suite de sa scolarité. Je veux aussi qu'on tienne compte des circonstances très particulières de cette année scolaire.

Quant aux modalités d'organisation des évaluations certificatives, elles devront respecter les mesures de mise en œuvre dans le cadre du code couleur adapté à un retour en présentiel de 100 % des élèves à partir du 19 avril prochain, mais nous sommes tributaires de l'évolution des conditions sanitaires, qui sont sujettes à une forte variabilité ces derniers jours.

Enfin, j'envisage de recommander à la commission des recours externes de prendre en considération, d'une part, l'organisation de la vie scolaire en code rouge et, d'autre part, le ciblage sur les essentiels dans l'analyse des dossiers qui lui seront soumis.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Il y a des principes auxquels on ne peut pas déroger. La liberté pédagogique en fait partie, j'en suis conscient. Néanmoins, j'insiste sur les risques d'inégalités et de discriminations exacerbés en période de crise. Le non-respect des balises peut amener à des biais sur lesquels le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA) attire souvent l'attention. Les élèves qui en sont déjà victimes en temps normal en subissent encore beaucoup plus les conséquences négatives.

J'apprécie vos propos concernant la commission des recours externes. Des enseignants et des enseignantes nous ont interpellés en disant: «Dans mon école, ce que la Ministre a énoncé comme balises n'a pas été respecté. Nous avons remarqué, dans notre lien avec les élèves, qu'ils ont connu des difficultés. Et nous ne voulons pas que nos élèves soient ceux qui en pâtissent lors des évaluations.» C'est aussi pour cela que j'ai voulu attirer votre attention. Les situations diffèrent d'une école à l'autre. Il faudra en tenir compte.

Je terminerai en rappelant ce que les associations disaient la semaine dernière, que ce soient les associations de parents d'élèves, le Comité des élèves francophones ou encore le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance: «Avant de poursuivre le gavage intensif des savoirs, il est vraiment temps de s'intéresser à la

disponibilité mentale de ces jeunes pour avaler tout ça.» Nous devons réfléchir à cette phrase. Malgré toute la confiance que nous accordons aux équipes éducatives – il est vrai qu'il y a des exigences auxquelles nous tenons – nous devons aussi avoir cette pensée pour les enfants et les jeunes en cette période difficile.

1.18 Question de Mme Margaux De Re à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Contraception masculine»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, nous avons déjà abordé à plusieurs reprises la question de la santé des femmes, mais peu sous l'angle de la contraception. J'aimerais vous entretenir de la charge qu'elle engendre et sur un moyen méconnu qui permettrait de mieux la répartir entre les partenaires, la contraception masculine. Aujourd'hui, dans les couples hétérosexuels, les femmes assument principalement la charge contraceptive, alors même qu'elles ne sont fertiles que quelques jours par mois, contrairement aux hommes qui le sont 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Selon une étude menée par Solidaris en 2017, 68 % de femmes déclarent utiliser un moyen de contraception contre 32 % d'hommes, parmi lesquels 60 % citent le préservatif.

Cette asymétrie est causée en partie par un manque d'information, d'éducation et de sensibilisation sur la contraception, notamment masculine. En effet, à part le préservatif, la vasectomie et la méthode du retrait, aucune méthode contraceptive masculine n'est réellement connue du grand public. Même les professionnels de la santé sont démunis sur cette question, puisqu'il n'existe aucune formation ni profession spécialisée dans l'andrologie et dans la contraception masculine en Belgique alors que ce type de cursus existe en France.

En février 2020, le colloque «Focus sur les couilles», le premier en Belgique portant sur la contraception masculine, annonçait ses trois objectifs. Ils sont d'améliorer les connaissances des professionnels et des étudiants du secteur de la santé afin que ces derniers puissent avoir les clés pour mieux aborder la contraception dite masculine dans leur pratique; de sensibiliser le grand public à ces différentes méthodes de contraception, de créer un espace d'échange et de découverte grâce aux ateliers ainsi que de susciter les réflexions sur l'équité contraceptive.

En effet, développer la contraception masculine allégerait la charge contraceptive des femmes techniquement, mentalement et financièrement. Elle permettrait de belles avancées en termes d'égalité entre les femmes et les hommes. Il existe cependant plusieurs freins à la généralisation de la contraception masculine. Outre l'indifférence de l'industrie pharmaceutique, les hommes craignent

certaines effets secondaires indésirables, pourtant subis par les femmes depuis des décennies, mais également une atteinte à leur virilité. Trop souvent, la contraception est toujours vue comme une responsabilité féminine.

Il est clair que ces obstacles ne peuvent être surmontés qu'en permettant une plus grande information sur la contraception masculine. Celle-ci peut passer notamment par l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) à l'école, qui pourraient systématiquement présenter les contraceptions féminine et masculine sur un pied d'égalité et ainsi ouvrir au plus tôt une réflexion sur la charge contraceptive chez les jeunes. Une réflexion est-elle en cours dans les cabinets ministériels à ce sujet? Êtes-vous en possession d'informations sur des projets en cours, notamment des plannings familiaux ou d'EVRAS?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, afin de parvenir à une généralisation effective des animations d'EVRAS pour tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous travaillons à la réécriture d'un accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF). Cette réécriture porte notamment sur les objectifs et thématiques que devront couvrir les animations.

Une de ces thématiques vise à sensibiliser les jeunes en fonction de leur état psycho-affectif et leur âge aux questions de santé sexuelle et reproductive. Le but est de leur offrir une information claire et fiable sur la puberté, sur les rapports sexuels, sur tous les moyens de contraception, sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), sur les infections sexuellement transmissibles ainsi que sur la liberté de disposer de son corps, en ce compris la question des violences gynécologiques et obstétricales. À ce titre, outre l'information sur toutes les méthodes de contraception, en ce compris les méthodes masculines, les messages délivrés lors des animations d'EVRAS visent à sensibiliser les jeunes au partage de la charge mentale en matière de contraception. En effet, comme vous le soulignez à juste titre, ce sont les femmes qui s'occupent principalement de la contraception. Un partage des responsabilités à ce sujet représente de nombreux avantages et fait progresser notre société vers davantage d'égalité entre les sexes.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Aborder ces questions est un bon signal. Elles restent assez taboues et je crois que nous pouvons les aborder avec bonne humeur. Ce sont des questions certes sérieuses, mais qui sont englobées dans un univers de tabous et de stéréotypes qui pèsent sur ces questions et les plombent au passage. Il y a aussi le rôle de la recherche scientifique où seulement quelques experts du sujet existent et cela s'arrête souvent à ce stade. Cette recherche pourrait être stimulée et M. Njall a déjà interrogé la ministre Glatigny sur la question. Si cette réflexion accom-

pagne celle de l'EVRAS, je suis satisfaite, mais je resterai vigilante sur cette question.

(M. Calvin Soirese Njall, vice-président, prend la présidence)

1.19 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mariage forcé»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – J'ai été interpellée par un article de presse faisant état du dernier rapport de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH). Selon ce rapport, le nombre de mariages forcés en Belgique est en augmentation depuis 2015. Entre 2016 et 2019, on a enregistré 110 cas relatifs à cette pratique, dont 52 dans l'arrondissement du Hainaut. Ce nombre, recensé par les différents parquets du pays, ne reflète «que la partie émergée de l'iceberg», d'après la porte-parole de l'IEFH. Au sein du Réseau mariage et migration, un centre d'action qui œuvre contre les mariages forcés en Belgique, on en compte entre 50 et 60 par an. Depuis le mois de janvier, on a comptabilisé une bonne dizaine d'appels de victimes de mariages forcés. C'est bien entendu énorme.

La situation sanitaire n'a visiblement pas arrangé les choses. «Avec la fermeture des frontières et le confinement, les jeunes filles sont beaucoup plus exposées à leurs familles et subissent encore plus de violences», confie l'ASBL Violences & mariages forcés (VMF). D'après les données transmises par cette association, environ 80 % des victimes sont des femmes âgées de 18 à 30 ans. «La plupart du temps, ces jeunes femmes sont promises à la naissance, et dès qu'elles atteignent la majorité, leurs parents les marient sans consentement. Il faut savoir que pour ces jeunes filles, ces pratiques sont d'une violence inouïe», affirme la présidente de cette ASBL.

La politique relative aux mariages forcés est particulièrement axée sur la prévention qui consiste à cibler les personnes à risque et à sensibiliser leur entourage, notamment les enseignants en Belgique. Dès lors, une collaboration avec les centres psycho-médico-sociaux (PMS) n'est-elle pas envisageable? Quel est votre avis sur le sujet? Les centres PMS sont-ils confrontés à ce type de problématique? Des partenariats ont-ils été noués entre, d'une part, des ASBL traitant de ce sujet et des droits des femmes et, d'autre part, des écoles afin de sensibiliser les jeunes à l'existence des mariages forcés?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, votre question est rarement abordée. De mémoire d'ancienne députée, je ne me souviens pas qu'une telle question ait été posée au sein de notre commission. Pourtant, il s'agit d'un sujet important.

La sensibilisation du personnel enseignant à cette terrible thématique se fait, en réalité, grâce à plusieurs actions. La question des mariages forcés est abordée dans un guide, intitulé «*Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire*». Ce dernier contient une fiche qui s'adresse aux professionnels de l'enseignement. Cette fiche précise les signaux d'alerte, apporte une aide à l'analyse de la situation et reprend une liste d'associations spécialisées auxquelles peut s'adresser un enseignant confronté à une telle situation. Ce guide propose également quelques outils d'information sur le sujet.

Par ailleurs, plusieurs outils et campagnes ont été élaborés par les services du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par exemple, la Direction générale de l'égalité des chances a édité la publication intitulée «*Temps des vacances: temps de mariages?*» et le site internet www.monmariagemappartient.be pour informer les jeunes sur les droits concernant le mariage et les aider à trouver du soutien face à un risque potentiel ou avéré de mariage forcé. Toutes ces ressources sont également à la disposition des centres PMS qui, en tant qu'acteurs de première ligne et du fait de leur formation spécifique, occupent une position propice à la détection des mariages forcés. Les membres du personnel psycho-social des centres PMS sont souvent les personnes ressources pour recueillir les témoignages, conseiller et rediriger vers les services adéquats tout élève qui serait victime de violences.

Enfin, je termine en rappelant que l'information objective et systématique des jeunes de leurs droits, de leurs choix et de leurs possibilités en ce qui concerne leur corps, dont le consentement affectif, sera renforcée dans le cadre des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dont la réforme est en cours.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – On parle rarement des mariages forcés. Je viens d'une ville qui a été confrontée à une volonté de mariage forcé qui a conduit à l'assassinat d'une jeune fille. Toute la communauté carolorégienne s'est alors sentie désemparée. Cet événement a créé un séisme dans les écoles, car tout le monde connaissait cette jeune fille, Sadia Sheikh, ainsi que son frère qui l'a assassinée à la demande du père.

À ce moment-là, il y a plus d'une dizaine d'années, les écoles de la région ont été sensibilisées à l'existence des mariages forcés. Il y a eu plusieurs rencontres entre certaines ASBL et les jeunes. J'ignore si ces échanges se sont poursuivis et si les associations concernées ont continué à sensibiliser la population. Au moment où j'ai décidé de vous poser ma question, je me suis rendu compte que c'est en province du Hainaut que les mariages forcés sont nombreux et posent un véritable problème.

Au Sénat, je préside le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et je suis allée à la rencontre d'une ancienne sénatrice et collègue que vous connaissez bien, Madame la Ministre: Fatiha Saïdi. Elle a écrit un témoignage, un superbe livre intitulé «*Par les liens forcés du mariage: la mécanique insidieuse des mariages forcés*». Je lui rends d'ailleurs hommage, car il est très difficile d'écrire sur un sujet aussi délicat. Elle est allée à la rencontre d'un public, que je qualifie d'aguerri et d'adulte. L'idée serait de permettre à des femmes, mais aussi des hommes, qui ont vécu une telle épreuve de s'exprimer. J'ai d'ailleurs rencontré un homme qui était en psychiatrie justement après avoir vécu plusieurs péripéties et qui racontait son mariage forcé. Ce phénomène passe parfois insidieusement dans les communautés d'origine.

Je trouve que ces témoignages revêtent une force extraordinaire, car ils mettent en contact le grand public avec une personne ayant vécu une telle épreuve. Les jeunes peuvent ainsi poser plus facilement des questions et obtenir des réponses et être renseignés sur les lieux où ils peuvent se rendre librement et s'exprimer. J'invite les centres PMS à faire ce genre de démarches, certes pas aujourd'hui en raison de la crise sanitaire. Le fait de rencontrer des témoins et victimes des mariages forcés doit être encouragé.

Quand j'ai lu cet article, j'ai été très choquée, car le chiffre est énorme. Une femme ou un homme marié de force est de trop. Les chiffres que l'on constate actuellement en Belgique sont interpellants. Je vous remercie de me faire part des informations dont vous disposez et de la sensibilisation qui peut se faire grâce aux centres PMS. Cependant, d'autres réflexions sont possibles et nous pourrions aller plus loin.

(*Mme Gahouchi, présidente, reprend la présidence*)

1.20 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Impact de l'allongement du tronc commun sur les stages dans les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA)»

M. Michele Di Mattia (PS). – Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, l'avis n° 3 du Groupe central insiste sur une meilleure articulation entre l'enseignement et la formation dans le cadre de la réforme de l'enseignement qualifiant, afin de rendre l'enseignant plus présent sur les lieux de stage, d'améliorer la qualité des stages et d'instaurer une approche intégrée et cohérente de l'accueil et la mise en place du stage.

À ce stade, le Groupe central note qu'une proximité renforcée avec le monde de l'entreprise, y compris les partenaires sociaux, est essentielle à

l'enseignement qualifiant, tant pour la mutualisation des infrastructures que pour le nombre de places de stages. En effet, de trop nombreux élèves du qualifiant, y compris ceux des centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA), éprouvent des difficultés à trouver des lieux de stage dans certains secteurs, notamment ceux touchés par la crise. La qualité du stage, notamment pour l'alternance, repose tant sur sa dimension formative que sur les conditions de travail et d'encadrement. Le Groupe central s'accorde sur trois priorités de réforme pour l'enseignement qualifiant: la réorganisation des parcours et du pilotage de l'enseignement qualifiant, et les synergies entre l'enseignement, la formation, l'emploi et les entreprises.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous éclairer sur l'impact de l'allongement du tronc commun pour l'entrée en CEFA, en particulier sur le mode de contrôle de qualité des stages? Au regard des adaptations engendrées par ce rallongement, quelles sont les modalités à retenir pour une approche intégrée et cohérente de l'encadrement des stages et de l'immersion en alternance? Pouvez-vous dès à présent définir les objectifs concrets et les moyens nécessaires pour une préparation optimale des élèves de la formation en alternance?

Le développement de l'immersion en milieu professionnel nécessite la mise en place d'un encadrement spécifique de l'élève et la préparation de sa planification entre l'établissement et l'entreprise. Pouvez-vous nous indiquer si des projets pilotes d'immersion en entreprise, tels qu'annoncés, ont déjà vu le jour? Le cas échéant, quels sont les retours de ces expériences et les recommandations quant aux rôles des accompagnateurs et des référents? Quels sont les objectifs de pilotage dans ce domaine, particulièrement en termes de sensibilisation aux attitudes formatrices des entreprises ainsi qu'aux attitudes professionnelles qui doivent être adoptées par les élèves qui se rendent en entreprise?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'articulation entre l'enseignement et la formation est une pierre angulaire de la formation qualifiante et, surtout, de l'insertion socio-professionnelle de nos apprenants. Cette articulation est développée au travers des différents travaux et échanges qui sont organisés au sein des instances bassin enseignement qualifiant-formation-emploi (IBEFE). Quant à l'impact de l'allongement du tronc commun sur le futur parcours des élèves au sein de l'enseignement en alternance, il est encore beaucoup trop tôt pour l'évoquer. En effet, cet axe n'a pas encore été abordé dans les travaux sur la réforme de l'enseignement qualifiant.

L'objectif du pilotage est au moins double. Tout d'abord, les écoles doivent pouvoir identifier le plus clairement possible, dans le parcours de chaque élève qui se rend en entreprise, les savoirs, savoir-faire, savoir-être et compétences que celui-

ci sera amené à acquérir ou à renforcer au cours de son contact avec l'entreprise. Ensuite, les établissements devront également affiner leur vision du cadre d'accueil qu'offre chaque entreprise qui accueillera un ou des élèves. Il est essentiel de cerner et de bien comprendre l'environnement technique et culturel dans lequel devra s'intégrer l'élève.

L'encadrement des élèves sous contrat d'apprentissage fait l'objet d'un réel suivi en entreprise sous la responsabilité de leur tuteur. Ce titre fait ainsi l'objet d'une formation particulière qui peut être organisée dans l'enseignement de promotion sociale. Par exemple, dans l'IBEFE de Huy-Waremme, une collaboration interréseaux a permis au coordonnateur des deux CEFA de la zone d'y organiser une formation pour les tuteurs des entreprises collaboratrices. L'immersion en entreprise est, quant à elle, un parcours situé entre le stage et l'alternance. Ce dispositif fait actuellement l'objet d'une évaluation par mon administration; ce n'est qu'au terme de celle-ci que nous pourrions nous prononcer sur la place qu'ils pourraient occuper de manière plus structurelle à l'avenir.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je suis parfaitement conscient que ma question intervient un peu tôt et qu'il faut attendre une évaluation. Simplement, je m'interroge sur deux choses. La première, c'est l'impact réel de l'allongement du tronc commun. En effet, cet allongement d'une année aura inévitablement des conséquences.

L'IBEFE de Huy-Waremme est un bon exemple, mais il en existe d'autres, notamment dans ma région. C'est la formation des tuteurs qui fait toute la différence. Comme nous l'avons évoqué lors du débat sur la carte blanche de l'Union wallonne des entreprises (UWE) en début de réunion, il est clair que la responsabilité de formation des entreprises doit être une pierre angulaire. C'est d'ailleurs ce qui distingue la qualité du CEFA.

1.21 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Précisions et perspectives quant à l'organisation des gestes manuels dans le cadre du futur tronc commun polytechnique»

M. Michele Di Mattia (PS). – Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, il est prévu d'organiser un tronc commun polytechnique qui mêle des disciplines dites traditionnelles telles que les langues, les mathématiques, les sciences et les sciences humaines à des compétences manuelles et techniques. Concrètement les élèves seront amenés, durant certaines périodes, à mobiliser les savoirs et compétences d'autres disciplines, notamment des sciences et des

mathématiques, dans la réalisation d'activités pratiques.

Le développement des compétences manuelles, techniques et technologiques au sein du tronc commun participe également à une revalorisation de la filière qualifiante qui devrait permettre une orientation que l'on souhaite tous positive vers celle-ci au terme de la troisième année secondaire.

Nous le savons, le tronc commun polytechnique se construira d'année en année et les référentiels seront développés suivant le même agenda. Les référentiels sont ainsi d'application depuis cette année dans l'enseignement maternel et le seront en première et deuxième années primaires en 2021 et 2022 pour atteindre progressivement les années suivantes, dont la troisième année secondaire à l'horizon 2028-2029.

Si cet horizon peut sembler lointain, la future organisation suppose d'importants changements au niveau des infrastructures scolaires. Aujourd'hui, de nombreux établissements organisant les deuxième et troisième degrés de l'enseignement qualifiant possèdent des ateliers propices à l'organisation de travaux pratiques, mais ce n'est pas le cas des écoles ne dispensant que de l'enseignement général. Quand bien même ces dernières affecteraient un ou plusieurs locaux aux travaux pratiques, leur bonne réalisation suppose un aménagement qui ne peut être improvisé et qui doit s'organiser en amont de la mise en œuvre des référentiels de l'enseignement secondaire.

Madame la Ministre, au regard du contexte dans lequel se développeront les gestes techniques tels que décrits dans l'avis n 3 du Groupe central, je souhaiterais vous interroger sur trois points. Dans l'état actuel de la préparation du futur tronc commun, est-il déjà possible d'illustrer d'exemples concrets les activités manuelles qui seront organisées dans le cadre du tronc polytechnique?

Comment les écoles d'enseignement général seront-elles amenées à s'organiser pour intégrer les disciplines pratiques, que celles-ci touchent à l'industrie, la cuisine, l'artistique ou encore au paramédical?

Enfin, même si les référentiels de cours ne sont pas encore prêts, les disciplines qui seront enseignées dans le cadre du tronc commun polytechnique sont-elles déjà connues? Comment permettre une orientation positive vers une filière qualifiante si tous les domaines n'ont pas été préalablement appréhendés?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique est prêt. Nous avons donc déjà une idée précise de son contenu et de ses orientations. Je dois toutefois préciser que sa construction ne

procède pas directement de ce qui se fait actuellement dans les deuxième et troisième degrés de l'enseignement qualifiant, ni de ce qui se fera dans le secondaire supérieur puisque ce chantier doit encore être mené. En réalité, comme pour tous les autres référentiels, l'approche débute avec les premières années et se construit progressivement selon une logique spiralaire, au fur et à mesure de l'avancée dans le tronc commun.

Conformément à l'esprit de l'avis n° 3 du Groupe central, l'ambition est bien de construire une culture commune qui doit mettre en exergue la reconnaissance universelle de l'ingéniosité, de l'imagination, de l'inventivité de l'homme, dont les réalisations résultent du produit cumulé de gestes maîtrisés et d'interactions constantes en fonction des contextes et des défis à relever.

Tout au long du cursus, l'élève sera progressivement informé de la palette des métiers et plus encore, il sera amené à s'interroger, à porter un regard critique et une réflexion éthique sur les usages et l'évolution des outils, des techniques, des technologies et du numérique. Il ne s'agira donc pas d'aborder directement les disciplines pratiques de l'enseignement secondaire supérieur, mais d'acquérir les compétences, les savoirs et les savoir-faire afin que le choix de la future filière de qualification soit aussi logique, linéaire et limpide que le choix de la future filière de transition.

Les élèves disposeront donc des outils nécessaires pour aborder chaque domaine, même si cette transition doit encore être travaillée. Lors des trois dernières années du tronc commun, ils aborderont les circuits électriques, le bois et l'isolation, le fonctionnement mécanique, l'élaboration d'un repas sur le modèle de l'assiette équilibrée, le travail en équipe ou encore l'organisation d'un espace de travail fonctionnel, sans oublier les contenus relatifs au numérique.

Ce nouveau référentiel sera donc une formidable palette devant rendre possibles tous les choix ultérieurs, sans toutefois précéder ce qui fait la spécificité des filières techniques et qualifiantes. Ce référentiel a été réfléchi pour que toutes les écoles puissent l'appliquer sans dégager des moyens ou entreprendre des investissements. Les concepteurs du référentiel ont poussé le souci du détail jusqu'à lister tout le matériel nécessaire à sa réalisation, je vous confirme donc qu'il sera bien à la portée de toutes les écoles.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je suis impatient de découvrir ces référentiels dans le détail. Vous avez rappelé la philosophie de cette réforme réellement copernicienne. Néanmoins, vous m'excuserez de revenir au côté pratique des choses: il reste encore à trouver des lieux où développer ces compétences pratiques. Mais peut-être les choses ne se présenteront-elles pas ainsi. J'en prends acte et vous réinterrogerai à ce sujet dans les prochains mois.

1.22 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Prise d'indices pour une mission d'investigation de l'inspection»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Une série d'implantations scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) ont récemment été recensées dans un échantillon qui servira de base à une mission d'investigation que le Service général de l'inspection (SGI) s'apprête à mener.

Pour l'enseignement fondamental, les rédacteurs de l'enquête annoncent un double objectif: d'une part, un relevé des démarches entamées par les enseignants de troisième année maternelle à la suite de la fermeture des classes au printemps 2020 et, d'autre part, une évaluation des difficultés et préjudices dont souffrent les élèves de première année primaire à la suite de la rupture dans les apprentissages au cours de l'année scolaire précédente. Des rencontres avec les directeurs et les titulaires, ainsi que des tests purement informatifs en français et en mathématiques pour les élèves de première année primaire sont prévus à l'appui de l'étude.

Si je souscris à la démarche qui consiste à évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les compétences des plus jeunes élèves, les tableaux à compléter, envoyés par le SGI dans la foulée du courrier informant les écoles sélectionnées de la démarche, ont interpellé bon nombre d'enseignants. Certaines informations ne posent pas de problèmes, comme la langue parlée à la maison; d'autres questions relatives à la situation socio-économique des élèves classés en «précaire», «pauvre», «ordinaire», «aisée» ou «très aisée» leur paraissent toutefois inadéquates et non susceptibles d'être justement appréciées par le titulaire.

Concernant l'ESAHR, la mission d'inspection vise à constater et notifier les actions instaurées lors du confinement du printemps dernier ainsi que les mesures actuelles censées assurer la continuité des apprentissages dans le contexte de la scission des classes en bulles. Cette mission d'inspection questionne donc les pratiques des enseignants.

Madame la Ministre, êtes-vous à l'origine de cette enquête ou l'initiative vient-elle du SGI? Les acteurs de terrain qualifient certaines des questions posées aux enseignants de l'enseignement maternel et de première année primaire de «choquantes», «intrusives», «stigmatisantes», «subjectives», quand elles concernent certains critères, ou encore «non pertinentes», quand elles concernent l'appréciation des lacunes liées à la pandémie. Comment réagissez-vous à ces commentaires?

Enfin, à propos de l'enquête de l'inspection de l'ESAHR, d'autres questions se posent: comme

les enseignants de l'ESAHR étaient placés en dispense de service lors du premier confinement, est-il adéquat de les interroger à propos de cette période? La démarche a-t-elle été initiée dans le cadre du groupe de travail de l'ESAHR sur l'enseignement hybride?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Pendant la crise sanitaire, les équipes éducatives ont été durement éprouvées et elles font toujours face à d'importantes difficultés organisationnelles. Les enseignants ont dû réinventer leur métier, se familiariser avec de nouveaux outils informatiques et créer de nouveaux supports de cours. Les élèves, des plus jeunes aux plus âgés, ont également été lourdement touchés par le confinement. L'enseignement continue d'être hybride.

De manière à mieux appréhender les difficultés rencontrées sur le terrain et à valoriser les bonnes pratiques qui ont émergé dans cette situation inédite, j'ai en effet mandaté le SGI à procéder à une évaluation transversale afin de recenser la manière dont les établissements scolaires ont mené leurs activités de mars à juin 2020.

L'objectif de la prise d'indices dans les classes de troisième année maternelle et de première année primaire est double. Il s'agit tout d'abord d'évaluer l'impact de la non-fréquentation scolaire sur les compétences et les apprentissages des élèves. Ensuite, il s'agit d'obtenir des informations sur les profils des élèves les plus touchés par l'absence de scolarisation durant cette période. L'enquête vise ainsi à prélever, sans a priori, un large éventail de données et d'indicateurs sur les élèves les plus touchés. Grâce à ces données, nous pourrions envisager les mesures les plus adéquates pour répondre aux problématiques soulevées et vécues.

Les directions ont clairement été informées du fait qu'il ne s'agissait pas d'une mission d'inspection classique, mais bien d'une évaluation dans le cadre du premier confinement. Elles ont quasi toutes manifesté leur satisfaction de collaborer à l'enquête. Seule une école n'a pas répondu au questionnaire.

Concernant l'ESAHR, la mission n'est pas liée à celle initiée dans le cadre du groupe de travail spécifique centré sur la thématique du théâtre, de la voix, du chant, du souffle et du mouvement. Elle fait bien partie de la mission d'évaluation transversale précitée. Même si la dispense de service a concerné tous les enseignants de l'ESAHR, certains ont entrepris de manière spontanée et volontaire des activités pour garder des contacts avec leurs élèves. Il est tout à fait opportun de rendre compte du suivi pédagogique mis en œuvre dans cette période difficile; cela constitue une reconnaissance du travail fourni de manière totalement résolue et courageuse par les enseignants de l'ESAHR.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. J’aborde toujours de manière positive les mesures d’évaluation. Cependant, je n’ai rien inventé! Il s’agit d’échos de la part d’instituteurs qui m’ont montré les documents. Ils m’ont dit: «Cela nous semble choquant. Certaines questions nous paraissent libellées de manière assez intrusive et peut-être non pertinente. D’une part, nous n’arrivons pas y répondre et, d’autre part, nous trouvons que les questions sont formulées de façon brutale ou indélicate, en tout cas avec une terminologie inadéquate.» C’est le ressenti du terrain et je me suis permis de vous le relayer. Vous en ferez ce que vous voudrez, mais je trouvais important de le signaler.

Concernant l’ESAHR, je vous remercie pour vos éclaircissements. Bien que déclarés en dispense de service assez tardivement, les enseignants de l’ESAHR ont pour la plupart fait preuve de créativité. Ils ont essayé de maintenir les cours de façon originale, avec des bouts de ficelle. Ils ont fait preuve de beaucoup d’originalité et de responsabilité professionnelle vis-à-vis de leurs élèves et par rapport à la charge dont ils sont investis.

Dès lors, la manière dont vous présentez les choses est évidemment positive. Mais il y a toujours des appréhensions parce que les enseignants de l’ESAHR ont un peu l’impression que c’est la double peine; d’une part, ils ont été un peu ignorés – je comprends, c’était d’abord l’enseignement obligatoire – et ils ont été déclarés en dispense de service et, d’autre part, ils font l’objet d’une mission d’inspection! Même si maintenant, après vos explications, les choses peuvent être perçues autrement, vous conviendrez que cette mission peut être ressentie bizarrement. Les choses sont plus claires maintenant. Sans doute étaient-elles claires pour un certain nombre d’opérateurs, mais pas pour tous. Vous les avez éclaircies. Nous pouvons travailler dans ces perspectives-là et les enseignants peuvent désormais travailler de manière constructive et sans appréhension.

1.23 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Accompagnement des élèves de sixième année secondaire dans la clôture de leur parcours scolaire»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Le contexte actuel a contribué à l’affaiblissement du lien entre les élèves et le système éducatif. L’impact est lourd pour les élèves, aussi bien en termes d’apprentissage que de santé mentale. Ces constats concernent l’ensemble des élèves, mais les touchent différemment selon qu’ils soient en début ou en fin de scolarité. J’ai pu rencontrer de nombreux élèves de sixième secondaire. Clôturant leur parcours scolaire, ils vont devoir opérer des choix

déterminants pour leur avenir. Certains vont poursuivre leur cursus dans l’enseignement supérieur, tandis que d’autres vont intégrer le monde du travail. Il n’est pas évident, dans ce contexte, de s’orienter.

Dans les deux cas, les élèves ont plus que jamais besoin de repères et d’être accompagnés dans cette transition, au niveau pédagogique notamment, pour ceux qui vont poursuivre leurs études, mais aussi à un niveau psycho-social pour ceux qui décident d’intégrer le marché de l’emploi. Pour mon groupe, l’on ne peut faire l’économie de cet accompagnement. Il importe de prendre en considération les effets de la crise de la Covid-19 sur les acquis des élèves, ainsi que sur leur confiance en eux pour aborder la suite.

La question de la transition des élèves de dernière année dans le contexte de crise est-elle prise en considération au niveau de la gestion des établissements scolaires? Si oui, de quelle manière? Existe-t-il un dispositif d’accompagnement particulier pour les élèves qui ont décidé d’intégrer le marché du travail? Des contacts sont-ils pris avec les Régions et les organismes régionaux de l’emploi – Actiris et le FOREM – pour accompagner spécifiquement les jeunes qui sortent des études en 2021? Avez-vous connaissance d’initiatives visant à déstigmatiser, auprès des employeurs, les jeunes qui sortent de l’école en 2021?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Je suis consciente de la situation particulièrement complexe que connaissent ces jeunes au terme de leur cursus scolaire au sein de l’enseignement obligatoire. Si cette question de la transition vers l’enseignement supérieur se pose déjà en temps normal, elle est encore plus prégnante en cette période de crise sanitaire.

L’année dernière, ma collègue Valérie Glatigny et moi-même avons attiré l’attention des équipes pédagogiques sur les difficultés que risquaient de rencontrer nos apprenants. Il est évident que toutes les recommandations formulées sur le sujet restent malheureusement d’actualité. Par ailleurs, les dispositifs d’accompagnement des élèves en fin de parcours scolaire restent de l’initiative des écoles et sont élaborés par leurs coordinateurs et chefs d’établissement. Plusieurs écoles proposent ainsi des formules adaptées de leurs dispositifs d’orientation, en invitant leurs élèves à des séances d’information en distanciel sur les choix d’études, ou en organisant des après-midis de découverte des métiers dans des salons virtuels de discussion où peuvent se rencontrer des élèves et des professionnels, sur le modèle du *speed dating*.

Par ailleurs, les universités et les hautes écoles proposent des séances d’information et des journées portes ouvertes en ligne auxquelles les élèves sont invités à s’inscrire. Lorsque ces événements ne sont pas organisés durant le temps

scolaire, il appartient aux membres des équipes éducatives chargées de l'orientation, d'assurer l'organisation de l'inscription de classes ou de groupes entiers. Certaines activités sont également organisées au sein des instances bassin enseignement qualifiant-formation-emploi (BEFE), mais force est de constater que ces activités ne sont pas systématiquement référencées dans un cadastre, et il m'est dès lors difficile de vous en rendre compte de manière plus exhaustive.

Quant à une possible stigmatisation des élèves récemment ou futurs diplômés au terme de cette année scolaire, même si les acquis et les compétences prévus dans les référentiels et les programmes n'auront peut-être pas tous été abordés en classe, les compétences génériques telles que la capacité d'organisation, l'autonomie, le sens des responsabilités ou encore la créativité, constitueront des atouts majeurs dans la poursuite de leur insertion socioprofessionnelle. Ces atouts seront, j'en suis certaine, reconnus auprès de tout employeur.

Mme Delphine Chabbert (PS). – J'ai rencontré dernièrement le Comité des élèves francophones (CEF), inquiet du sort de ces jeunes qui vont sortir de l'enseignement secondaire cette année. J'entends que des formules adaptées existent en ce qui concerne l'orientation, et j'ai pu voir des établissements très proactifs en la matière. D'autres le sont beaucoup moins, mais je sais que vous n'y êtes pour rien. En effet, nous ne disposons pas de cadastre relatif à toutes les pratiques en vigueur, particulièrement cette année.

Quant à la déstigmatisation des jeunes qui vont sortir de l'école cette année, elle est entre les mains de tout le monde. Il ne faudrait pas que ces élèves qui sortent en 2021 soient marqués du sceau de l'infamie parce qu'ils auraient suivi une année de cours incomplète. Comme vous l'avez dit, l'essentiel des compétences sera acquis après leurs examens de fin d'année. Nous comptons dès lors sur la bonne volonté de tout un chacun pour les accompagner vers l'emploi ou vers des études supérieures.

(Mme Delphine Chabbert prend la présidence)

1.24 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Renforcement de l'éducation à la sécurité routière dans les écoles»

Mme Sabine Roberty (PS). – Dans le cadre des assises de la sécurité routière, Valérie De Bue, ministre wallonne de la Sécurité routière, a annoncé dix grandes mesures destinées à rendre nos routes plus sûres pour tous les usagers. L'une de ces mesures vise à renforcer l'éducation à la sécurité routière dès le plus jeune âge, notamment au travers de partenariats avec les écoles. Le projet

précise que cela doit commencer dès l'école primaire, continuer dans l'enseignement secondaire, voire dans l'enseignement supérieur. Cette formation continue est une stratégie à long terme. C'est toute une nouvelle génération que l'on souhaite sensibiliser de la sorte.

Ainsi, plusieurs brevets sont prévus. Le brevet de piéton pourra être proposé en début d'enseignement primaire, et ce, dès la rentrée scolaire de septembre 2021. Il sera complètement généralisé en 2030, après une formation des enseignants. De même, le brevet de cycliste sera élargi en fin d'enseignement primaire et généralisé en 2030, toujours après la formation des institutrices et instituteurs. Enfin, le brevet d'une route partagée sera créé et intégré dans l'enseignement secondaire dès 2023. La sensibilisation dès le plus jeune âge et la connaissance des nouveaux modes de déplacement sont indispensables; je me réjouis qu'elles fassent l'objet d'une attention particulière.

La mise en œuvre de ces mesures, qui relèvent de vos compétences, demanderait une collaboration étroite entre vous-même et la ministre De Bue. Cette collaboration a-t-elle déjà été entamée? Quels en sont les éventuels premiers retours?

Des ASBL sont déjà actives dans les écoles; il s'agit d'associations expérimentées dont l'éducation à la sécurité routière est le métier principal. Cette expertise ne peut être que bénéfique pour les élèves et les enseignants, qu'il s'agisse de l'enseignement maternel, primaire ou secondaire. À ce sujet, disposez-vous d'un cadastre des ASBL actives dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Seront-elles toujours bien associées à ce renforcement des connaissances et des apprentissages?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je suis bien en contact avec les ministres wallons Henry et De Bue dans le cadre du programme wallon «FAST 2030», qui vise à augmenter la part modale de la marche et du vélo. Les réflexions régionales portent sur diverses propositions, notamment sur l'instauration du brevet de piéton. Je reste à l'entière disposition de mes collègues pour collaborer utilement à ce projet.

La Wallonie propose un large éventail d'outils sur l'éducation et la sensibilisation à la mobilité et à la sécurité routière dans les écoles; ces outils sont spécifiquement destinés aux établissements d'enseignement. Une valise pédagogique virtuelle rassemble les outils les plus pertinents et les plus attractifs, lesquels sont en grande majorité téléchargeables en ligne. La plateforme met également à disposition un répertoire d'associations qui proposent aux écoles des animations en mobilité et en sécurité routière. Chaque animation est présentée sous forme de fiches synthétiques précisant l'âge des élèves con-

cernés, les modes de déplacement, la durée, le coût éventuel, etc.

En ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, l'organisme Bruxelles Mobilité soutient ou organise directement des actions d'éducation et de sensibilisation, comme les brevets de piéton et de cycliste pour les plus jeunes ou encore la mobilité douce. Les associations actives dans l'éducation et la sensibilisation à la mobilité et à la sécurité routière font partie intégrante des dispositifs régionaux; je ne doute pas qu'elles seront sollicitées dans les projets à venir.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'ai été personnellement interpellée par cette proposition de la ministre De Bue. J'ai d'ailleurs évoqué cette problématique avec elle; la sécurité routière et la protection des enfants sur nos routes sont fondamentales, d'autant plus que de nos jours, ils devront apprendre à utiliser des modes de déplacement doux comme le vélo, mais aussi le roller, la trottinette, etc.

Je voulais vous rappeler, Madame la Ministre, que vous octroyez des points d'aide à la promotion de l'emploi (APE) à une ASBL, la Royale Association de parents pour la protection des enfants sur les routes (APPER) Wallonie, qui œuvre dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles et donne déjà des cours de sécurité routière dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire. D'autres ASBL sont également expertes dans ce domaine. Les membres de ces associations ont des contrats de travail renouvelés d'année en année; il ne faudrait pas se passer de leur savoir, qui apporte une vraie plus-value. Ce sont eux qui sortent sur la route avec les enfants pour leur apprendre les dangers et les sons auxquels ils doivent être attentifs.

Les structures de ce type travaillent généralement en partenariat avec les enseignants en leur fournissant des connaissances qu'ils peuvent ensuite dispenser aux enfants durant toute l'année dans le cadre des apprentissages habituels. Par exemple, la sécurité routière implique notamment d'apprendre les distances. Or, il est possible de transposer cet apprentissage dans le domaine des mathématiques et de la géométrie. À partir de la sécurité routière, l'enseignant peut ainsi rebondir sur différentes matières. N'oublions donc pas ces associations financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.25 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation au codage dans les écoles»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, tout d'abord un court message à l'attention des services: je me réfère à ma question dans sa version écrite, notamment pour la première partie. En effet, lire quelques lignes de code

est particulièrement fastidieux, même en vidéo-conférence. Les voici:

```
<? php
while ($cours_de_codage > 0){
$competencesTIC_des_eleves++;
}
?>
```

Cette petite ligne de code est une production personnelle en php, un langage en open source utilisé dans le monde de l'internet. Elle mesure simplement les compétences numériques des élèves qui s'incrémentent dès lors que des cours de codage existent. Le code, c'est comme le vélo, ça ne s'oublie pas!

Le reportage TV Lux du 9 mars 2021 présente une très belle initiative, assez concrète, développée par l'Institut Saint-Joseph de Neufchâteau où des élèves de cinquième année primaire se passionnent pour le codage. Cette école a organisé, sur les temps de midi et en remplacement des cours d'informatique, des sessions de codage ludiques. C'est une franche réussite, car des passions se révèlent pour des métiers d'avenir. Cette école avait participé au projet «École numérique» de *Digital Wallonia* pour acquérir le matériel, soit des robots et les applications de codage. Elle a donc mis à profit cet appel à projets.

Aujourd'hui, je vous interroge bien entendu dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par le biais de la Région wallonne, assurez-vous le suivi des projets mis en œuvre? On parle de 2 400 équipes pédagogiques équipées depuis le lancement du programme «École numérique». Quelle est l'articulation entre les programmes scolaires et cette initiative concrète? Quelle place prendra le codage ludique ou plus avancé dans les futurs référentiels de compétences?

Quels partenariats sont-ils possibles avec des structures externes au monde de l'école? Il y a *Digital Wallonia*, bien entendu, mais aussi éventuellement les espaces publics numériques (EPN) ou des *fablab* locaux. Dans la perspective de la réforme des rythmes journaliers, des partenariats de ce type auraient sans doute également un sens pour en ce qu'ils permettraient de mener ces projets ludiques et instructifs au sein des écoles. Les enseignants estiment-ils avoir le niveau requis pour s'approprier de tels logiciels éducatifs? Se sentent-ils capables de produire des ressources numériques pédagogiques? Des formations de qualité et en quantité sont-elles prévues afin de les outiller?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, la Fédération Wallonie-Bruxelles est depuis plusieurs années déjà un partenaire-clé du projet «École numérique». En effet, chaque année, la Région wallonne, en collaboration avec la Fédération

Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone, lance un appel à projets pour de l'équipement couplé d'une approche pédagogique, et ce, pour tous les niveaux de l'enseignement: fondamental, secondaire et de promotion sociale de niveau secondaire.

En tant que responsable des volets pédagogiques, la Fédération Wallonie-Bruxelles a participé à l'élaboration des appels à projets, aux séances d'information des lauréats, à l'élaboration des critères de sélection, à l'évaluation des projets et à leur suivi pédagogique. Citons notamment la mise à disposition de capital-périodes à concurrence de deux unités de nombre total de périodes professeurs (NTPP) par implantation lauréate, afin d'assurer la coordination et ainsi faciliter la mise en œuvre des projets numériques au sein de l'établissement.

S'agissant plus fondamentalement des compétences numériques, il importe de rappeler la volonté d'instaurer de nouveaux référentiels adaptés aux exigences d'une formation commune des citoyens du 21^e siècle. L'un de ces référentiels portera spécifiquement sur la formation manuelle, technique, technologique et numérique, afin de permettre aux jeunes de demain d'acquérir des connaissances et des compétences qui ne sont pas suffisamment enseignées dans le parcours scolaire actuel. Ce référentiel devrait fixer pour le numérique des attendus spécifiques à partir de la troisième année primaire. L'un des objectifs poursuit l'appréhension des notions de logigramme et de programmation au travers d'exercices simples d'écriture et de lecture, permettant ainsi à l'élève de développer sa pensée informatique et algorithmique. Dans cette perspective, les partenariats que vous évoquez pourraient en effet s'avérer pertinents.

Enfin, s'agissant de savoir si les enseignants s'estiment compétents en matière numérique, notons qu'en 2018, selon l'enquête TALIS (*Teaching And Learning International Survey*) notamment, seuls 20 % des enseignants se sentaient préparés aux usages pédagogiques numériques. En outre, hormis pour le codage, assez peu d'enseignants estiment n'avoir aucune connaissance du numérique. Toutefois, près de 6 enseignants sur 10 déclarent seulement se débrouiller tant avec les savoir-faire techniques qu'avec les usages pédagogiques. Seuls 27 % déclarent avoir de bonnes connaissances dans ce domaine.

Compte tenu de ces constats, la formation continue est en cours de réforme. Ainsi, le numérique, en tant qu'objet et modalité d'apprentissage, pourra y occuper une part importante en vue d'augmenter la qualité et la quantité de l'offre de formations continues dans ce domaine. Une nouvelle enquête sur ce sujet permettrait peut-être de voir qu'en raison de la crise actuelle, les enseignants ont dû se mettre au numérique et que la perception qu'ils ont de leurs com-

pétences est aujourd'hui différente. Nous verrons cela dans les prochaines années.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). –

L'aspect concret de l'expérience menée par l'ISJ Neufchâteau est remarquable. En effet, les cours de codage ont souvent un côté très abstrait. La pensée algorithmique, informatique, est intangible. Or, pour des enfants de l'enseignement primaire, il est important de «voir» pour comprendre. En ce sens, il s'agit d'une expérience intéressante. Les enfants se familiarisent avec la pensée algorithmique, avec l'informatique et le codage de façon ludique avant de voir directement le fruit de leur travail.

Je vous rejoins tout à fait: la crise actuelle a contraint les professeurs à se familiariser davantage avec les outils numériques. Ainsi, cette dernière aura sans doute pour conséquence d'augmenter les compétences ou l'intérêt des enseignants pour l'informatique et le numérique. Nous verrons effectivement dans quelques années s'il y a une amélioration dans ce domaine. En tout cas, je me réjouis de l'existence de partenariats en la matière, ainsi que de l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les projets menés par *Digital Wallonia*.

1.26 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Orientations abusives vers l'enseignement spécialisé»

1.27 Question de M. Olivier Maroy à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Orientations abusives et injustifiées vers l'enseignement spécialisé»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, un article récent faisait allusion à une déclaration de la Ligue des droits de l'enfant à propos d'orientations abusives dans l'enseignement spécialisé en Communauté française. Une analyse réalisée par cette association, disponible sur son site internet, permet d'en savoir un peu plus.

La comparaison des taux de fréquentation de l'enseignement spécialisé entre l'année scolaire 1989-1990 et l'année scolaire 2017-2018, à savoir la plus récente année dont tous les chiffres sont disponibles, met en évidence de sérieuses augmentations. Celles-ci sont respectivement de 58,3 % pour le type 1, de 30,6 % pour le type 3 et de 31,4 % pour le type 8. Il est à noter que ces pourcentages sont corrigés à partir des augmentations absolues en tenant compte des effets dus à la démographie. Autrement dit, il s'agit

d'augmentations réelles. Ces trois types d'enseignement correspondent à des handicaps intellectuels légers et à des troubles d'apprentissage ou comportementaux.

Ces chiffres sont évidemment très interpellants: personne ne peut imaginer que le pourcentage d'élèves souffrant d'un handicap a pu changer de manière aussi spectaculaire en une vingtaine d'années. Ces données confortent la thèse développée par l'association, à savoir que des orientations abusives vers l'enseignement spécialisé ont lieu et sont en augmentation. C'est d'autant plus inacceptable que les jeunes qui subissent ces orientations abusives sont souvent, semble-t-il, issus de milieux sociaux défavorisés. Ces jeunes se retrouvent dans un système d'enseignement qui ne leur est a priori pas du tout destiné et qui leur ferme évidemment certaines portes. Et ils gonflent par là même les effectifs de l'enseignement spécialisé, ce qui est à la fois inutilement coûteux et pénalisant pour ceux qui en ont vraiment besoin.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette analyse de la Ligue des droits de l'enfant? Avez-vous pu vérifier que les éléments avancés dans cette analyse sont pertinents? Des pistes sont-elles à l'étude pour mettre fin à ces orientations abusives?

M. Olivier Maroy (MR). – Dans une de ses dernières analyses, la Ligue des droits de l'enfant dénonce les orientations abusives vers l'enseignement spécialisé d'enfants qui ne présentent aucun handicap. En réalité, les difficultés de ces enfants mal orientés sont essentiellement sociales: ces enfants vivent soit dans la grande pauvreté, soit ne possèdent pas la langue de l'école, ont besoin de plus de temps pour apprendre ou encore sont envoyés vers l'enseignement spécialisé pour de multiples autres raisons qui touchent essentiellement à leur statut social.

Le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé est pourtant clair, l'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur la base d'un examen pluridisciplinaire, doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques. Or, selon la Ligue des droits de l'enfant, ces enfants n'ont ni besoins spécifiques – aucun examen pluridisciplinaire ne leur a détecté le moindre handicap – et leurs possibilités pédagogiques ne sont pas moins bonnes que celles des autres élèves de l'enseignement ordinaire.

La conclusion de l'analyse est donc assez sévère: en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'école oriente inadéquatement de nombreux enfants issus de milieux défavorisés vers l'enseignement spécialisé. Madame la Ministre, si je suis fortement intéressé par la question de l'enseignement spécialisé, c'est que je suis moi-même père d'un enfant dyslexique qui a été amené à fréquenter

l'enseignement spécialisé. J'ai donc une expérience de père de famille dans ce domaine.

À l'époque où mon fils fréquentait l'enseignement spécialisé, le personnel me disait souvent que de nombreux élèves y étaient scolarisés alors qu'ils ne devaient pas s'y trouver. Certaines écoles classiques auraient donc le réflexe d'envoyer systématiquement les enfants en difficulté d'apprentissage vers l'enseignement spécialisé. Les enseignants avaient d'ailleurs surnommé avec affection ces enfants inadéquatement orientés des «handicapés sociaux».

Or, une fois qu'un élève entre dans l'enseignement spécialisé, il y reste souvent et en sortira avec un diplôme de l'enseignement qualifiant spécialisé. Ces élèves seront considérés comme sous-qualifiés et ils seront donc forcément sous-payés. Ils seront coincés dans leur statut socio-économique. L'égalité des possibles et l'émancipation des individus sont des valeurs essentielles à mes yeux.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 38 000 enfants sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Ce chiffre représente 4,1 % des enfants, alors que la moyenne européenne est de 1,54 %. En l'espace de 20 ans, la Ligue des droits de l'enfant constate une augmentation de 58,2 % d'orientations d'élèves d'origine socio-économique faible vers l'enseignement spécialisé. Comment réagissez-vous face à ces chiffres? Quelle analyse en faites-vous? Comment éviter ces dérives?

Selon ce rapport de la Ligue des droits de l'enfant, trop peu d'écoles forment leur corps professoral à enseigner aux élèves de milieux populaires. Comment mieux former les enseignants à prendre en compte les difficultés socio-économiques de leurs élèves? Des formations en cours de carrière pour les enseignants sont-elles prévues?

Début janvier, vous abordez la réforme de l'orientation et le changement de paradigme qu'elle veut amener. Elle ira à l'encontre du phénomène d'orientation par relégation et implique une communication positive concernant l'enseignement spécialisé. La problématique soulevée par la Ligue des droits de l'enfant a-t-elle été prise en compte? Où en sont ces travaux?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Messieurs les Députés, je vais apporter un autre éclairage aux chiffres d'augmentation des populations dans l'enseignement spécialisé que vous citez dans vos questions. Je pense qu'il est erroné de les considérer comme le reflet d'orientations abusives vers l'enseignement spécialisé ou, en tout cas, abusives au sens où vous l'entendez.

Cette augmentation statistique est surtout et majoritairement le reflet d'une évolution questionnante du système de l'intégration temporaire

totale (ITT). Depuis 2009, ce système a permis à de nombreux élèves à besoins spécifiques d'être scolarisés dans l'enseignement ordinaire. En effet, pour bénéficier de l'ITT, les élèves devaient préalablement être inscrits et donc orientés vers l'enseignement spécialisé. Cette inscription, et donc cette comptabilisation dans les chiffres du spécialisé, était en réalité artificielle, puisque ces élèves étaient en pratique scolarisés dans l'enseignement ordinaire, mais en bénéficiant de l'accompagnement généré par les périodes de l'ITT.

Quant à la question de l'orientation qui serait vraiment abusive vers l'enseignement spécialisé, je vous rappelle que cette orientation est subordonnée à la rédaction d'un rapport d'inscription qui donne lieu à une attestation et à un protocole justificatif, documents qui précisent les besoins des élèves. Ces examens sont effectués par des centres agréés, et donc, je ne peux pas douter de leur intégrité.

Évidemment, cela ne remet pas en question le constat mis en évidence dans le diagnostic du Pacte pour un enseignement d'excellence, que notre système scolaire sépare, historiquement et bien plus que dans d'autres pays, les élèves en fonction de leurs profils psychosociaux, leur type d'intelligence, leur origine sociale et leurs résultats scolaires. Un des objectifs du Pacte est justement d'opposer à ce modèle historique un modèle d'école inclusive dans le cadre duquel le décloisonnement de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé occupe une place centrale.

La création des pôles territoriaux vise donc à substituer à ce mécanisme de l'intégration un dispositif qui permettra d'assurer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au sein de l'ensemble des écoles, mais aussi de permettre d'assurer une maîtrise efficiente des ressources consacrées à ce dispositif par rapport aux objectifs poursuivis.

Comme je l'ai déjà dit, ma priorité est bien que chaque élève puisse être accompagné avec un soutien adapté pour lui permettre dès son plus jeune âge de prendre sa place dans la société en tant que citoyen. Par ailleurs, je suis avec attention les travaux de la réforme initiale des enseignants, qui est une pièce du puzzle essentielle dans la construction d'une école plus inclusive. Les pôles territoriaux auront également des missions d'information, d'accompagnement et de soutien des équipes éducatives dans le cadre des aménagements raisonnables et de l'intégration. L'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) et les fédérations de pouvoirs organisateurs (PO) ont également un rôle à jouer en proposant des modules de formation en adéquation avec ce changement de paradigme.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, j'entends bien votre remarque sur les élèves à besoins spécifiques qui sont intégrés dans l'enseignement ordinaire. Je veux bien admettre que seule une partie des chiffres est mentionnée dans l'article et le document signalés. Néanmoins, comme l'a dit M. Maroy, lorsque nous interrogeons les professeurs de l'enseignement spécialisé, la plupart constatent que des jeunes ne devraient pas se trouver dans ce type d'enseignement et que ces élèves sont quasiment tous issus d'un milieu social défavorisé.

Je vous rejoins sur le fait qu'une partie de la solution vient de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE). Selon M. Maroy, certaines écoles essaient de former les enseignants de manière continue pour qu'ils puissent prendre mieux en charge les élèves à difficultés, sans systématiquement les orienter vers le spécialisé. Il n'est évidemment pas acceptable que ce genre d'initiative soit de la responsabilité des écoles. Dans la grande majorité des cas, les orientations, même si elles sont abusives, ne sont pas malveillantes. Les enseignants sont simplement démunis devant certaines situations.

Nous devons donc agir par rapport à cette question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je prends bonne note de votre lecture des chiffres. Des élèves sont dans l'enseignement ordinaire, mais dépendent administrativement de l'enseignement spécialisé parce qu'ils suivent le parcours d'intégration, qui est temporaire ou permanent. Une série de jeunes ne devraient pas se trouver dans l'enseignement spécialisé. Je pense en particulier au type 8, dont les diagnostics sont assez compliqués à poser. À partir de quel moment un gamin souffre-t-il de troubles de l'attention?

Je ne suis pas un spécialiste des sciences de l'éducation. Je ne peux partager que mon expérience de père de famille qui a, pendant de très nombreuses années, été confronté à un véritable parcours du combattant. Je me suis beaucoup renseigné avec mon épouse. Nous avons rencontré des tas d'associations, des professeurs, des spécialistes de ces questions. Il y a encore le réflexe, qui n'est sans doute pas malveillant, d'orienter un enfant vers l'enseignement spécialisé quand il connaît des difficultés.

J'attends beaucoup de la réforme pour aller vers une école plus inclusive et aussi de la RFIE. Au cours de leur cursus, certains professeurs n'ont jamais entendu parler des signes de dyslexie ou de dysphasie chez l'enfant. Heureusement, la situation change.

1.28 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Éventuel accord

*de coopération en matière
d'enseignement numérique»*

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, dans une réponse du 23 juin 2020, vous annonciez qu'une collaboration avec la Région wallonne en matière de développement numérique serait utile et porterait ses fruits pour les écoles. Vous indiquiez qu'un nouvel accord de coopération devait être conclu pour que les moyens mis à disposition s'inscrivent pleinement dans la Stratégie numérique pour l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles et dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Où en est ce projet d'accord de coopération? À l'instar de l'accord de coopération entre la Région wallonne et les Communautés française et germanophone de 2005 qui a permis de mener pour mener à bien le projet «Cyberclasse» et d'implémenter 38 500 ordinateurs, comptez-vous instaurer un comité de pilotage? Comment se présentera la coopération? Vous annonciez également avoir pris contact avec le gouvernement bruxellois. Qu'est-il ressorti concrètement de ce contact?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Une première réunion conjointe des gouvernements de la Région bruxelloise et de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue il y a deux semaines afin de coordonner les efforts en matière de connectivité et de soutien numérique aux établissements scolaires. Il incombe au ministre-président des deux Régions et au ministre-président Jeholet de conduire les discussions sur cet accord de coopération. La connectivité des écoles dépend directement de leurs compétences ainsi que de celles de mon collègue, le ministre Daerden.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées par les élèves en termes d'apprentissage numérique, je rappelle que, si nous voulons que la société de demain soit inclusive, l'acquisition des compétences numériques est essentielle. Dans ce domaine, nous avons trois défis à relever: comment développer l'acquisition des compétences numériques; comment développer l'utilisation réfléchie du numérique à l'aune d'un projet pédagogique; comment faire du numérique une opportunité pour réduire les inégalités et éviter la fracture numérique? C'est bien pour répondre à ces défis que la Fédération Wallonie-Bruxelles a initialement adopté la Stratégie numérique pour l'éducation.

Au terme de leur obligation de scolarité à 15 ans, tous les élèves auront eu l'opportunité d'acquérir des savoirs, savoir-faire et compétences de la société numérique, mais également d'exploiter les STEM (*Science, Technology, Engineering and Mathematics*). Ces attendus précis sont inscrits dans le référentiel dédié à la formation manuelle, technique, technologique et numérique. Le gouvernement prête une attention

particulière au développement de la littérature numérique, des sciences informatiques et de la programmation de même qu'à l'éducation aux médias, une matière actuellement en développement dans le tronc commun relatif aux sciences humaines, à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, à la religion ou la morale. C'est à travers ces compétences que les élèves acquerront les aptitudes numériques essentielles à la société de demain.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Il n'est pas évident de conclure des accords de coopération. Cependant, ces accords ont des retombées très favorables pour l'avancement des dossiers. À l'instar de l'accord de coopération que j'ai évoqué et qui a fait ses preuves, la coopération avec vos collègues des deux autres Régions ne peut être que bénéfique.

**1.29 Question de Mme Stéphanie Cortisse à
Mme Caroline Désir, ministre de
l'Éducation, intitulée «Représentation
des élèves dans l'enseignement obliga-
toire (suivi)»**

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée en décembre dernier sur la création, dans l'enseignement obligatoire, d'organisations représentatives communautaires (ORC) pour les élèves. Ces structures permettront à ces derniers de faire entendre leur voix de manière officielle auprès du gouvernement, mais aussi au sein d'organes officiels comme le comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Pour rappel, dans l'avis n° 3 du Pacte, le Groupe central s'est accordé, en son point OS5.5 intitulé «Renforcer la démocratie scolaire», sur la nécessité de «donner un cadre légal à l'existence des organisations représentatives des élèves, à l'instar de ce qui existe pour les associations de parents», j'insiste sur le pluriel, «des organisations». Le chantier n° 16 du Pacte est consacré au renforcement de la démocratie scolaire et au bien-être à l'école. Enfin, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de «permettre une participation des représentants de l'ensemble des élèves du degré supérieur de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux travaux du comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence qui les concernent directement», là aussi, j'insiste sur le pluriel «des représentants».

Vous avez signalé en réponse à une question que je vous ai posée lors de la réunion du 8 décembre passé de notre commission «qu'un volet du Pacte était consacré à la création d'une organisation représentative des élèves au niveau du système» et qu'à ce stade, vous analysiez «les différentes modalités de création d'une organisation représentative des élèves», ici je voudrais

noter le singulier: «une organisation». Vous avez précisé que les travaux ont été entamés et des dispositifs participatifs associant les élèves ont été menés et sont encore en cours. Vous ajoutiez que les travaux que vous menez se basent sur une analyse comparative des modes de représentation des élèves dans d'autres pays.

Je n'avais pas manqué de vous faire part de mon grand étonnement de votre volonté de ne reconnaître qu'une seule ORC, en l'occurrence le Comité des élèves francophones (CEF). En effet, comme je vous le précisais, ce n'est pas parce qu'à l'heure actuelle, aucune autre organisation que le CEF ne se revendique comme syndicat des élèves qu'il faudrait que le décret que nous adopterons soit une photographie de la situation actuelle.

Il faut prévoir des balises permettant à d'autres ORC de se créer en plus du CEF. Il me paraît évident que le pluralisme ne peut pas, par définition, dépendre que d'un seul organe de représentation. Nous devons éviter d'en arriver, à l'instar de ce qu'il se passe dans l'enseignement supérieur avec la Fédération des étudiants francophones (FEF), à une situation de monopole d'une seule organisation représentative. Vous m'avez répondu que «les réalités sont extrêmement différentes dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur à de multiples niveaux» et que «le contexte de l'école et les caractéristiques du public visé, en l'occurrence les élèves, supposent donc une réflexion spécifique et distincte de celle qui peut concerner l'enseignement supérieur».

Or je vous donnais un simple exemple très parlant démontrant toute l'importance de créer plusieurs ORC, en tout cas de permettre à plusieurs de se créer. Je vous le rappelle. Il concernait le deuxième sondage du CEF réalisé en avril 2020 et intitulé «*La fin de l'année scolaire: t'en penses quoi?*». Le CEF émet des recommandations et des avis destinés aux pouvoirs publics. D'emblée, il précise dans son rapport, en toute transparence: «Nous aurons parfois des prises de position et recommandations qui contre-diront (sic) l'avis général relevé afin que les mesures les plus spécifiques soient prises pour les élèves en difficultés.»

Il ressortait d'ailleurs de ce sondage, en juin dernier, qu'un seul élève sur cinq était en faveur d'un passage automatique à l'année supérieure dans l'enseignement secondaire, compte tenu de la crise sanitaire. Mais le CEF affirme tout de même, dans les recommandations qui nous sont destinées, que le passage à l'année supérieure doit être automatisé. Il s'agit donc d'une prise de position plutôt idéologique, voire politique, comme le fait la FEF pour l'enseignement supérieur. Cette position n'est en effet pas partagée par tous les élèves, seul un répondant sur cinq étant favorable à cette solution.

Je le répète, ce simple exemple démontre qu'une ORC ne va pas toujours aller dans le sens de la majorité des élèves consultés, qu'elle a des prises de positions plus idéologiques et ne pourra donc pas être pluraliste. Enfin, je m'interroge sur la légitimité d'une ORC si ses membres ne sont pas élus, comme c'est actuellement le cas du CEF.

Pouvez-vous me présenter l'état d'avancement des travaux du chantier n° 16 du Pacte, précisément en ce qui concerne la représentation des élèves? Avez-vous mené, comme prévu, une consultation des élèves? De quelle manière? Avez-vous effectué une analyse comparative des modes de représentation des élèves dans d'autres pays? Qu'en ressort-il? Envisagez-vous aussi d'examiner ce qui se fait en Flandre? Avez-vous analysé les éléments de réflexion que je vous exposais en décembre dernier sur la nécessité de prévoir des balises dans le décret pour que d'autres ORC, légitimement élues, voient le jour et coexistent de manière démocratique avec le CEF? Un avant-projet de décret créant ces ORC dans l'enseignement obligatoire est-il en rédaction? Si oui, quand pourra-t-il être présenté au Parlement?

Enfin, vous avez déclaré qu'un volet du chantier «porte également sur d'éventuelles perspectives pour les élèves de l'enseignement fondamental, ceux-ci ne devant pas non plus être oubliés dans ce chantier». Pouvez-vous me présenter les pistes de réflexion existant pour ces élèves de primaire? Pensez-vous qu'à leur âge, ils ont des avis à donner et que les élèves du secondaire ne doivent pas être les seuls à se faire entendre?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les travaux du chantier n° 16, qui portent sur la participation et la démocratie scolaire, avancent. Nous avons reçu dernièrement le rapport commandé au CEF dans la perspective du cadre participatif du Pacte. Il porte sur les conclusions obtenues au terme de l'exercice participatif, qui a permis la consultation des élèves sur la question de la mise en place d'un ORC.

Cette consultation a été organisée dans le courant de 2020, avec toutes les difficultés que la crise a pu impliquer, et a démarré par une première action de recrutement d'ambassadeurs d'élèves pour participer à la consultation. Ce recrutement a été fait par le biais des réseaux sociaux et d'une prise de contact direct avec les élèves qui s'étaient déjà proposés pour être ambassadeurs les années précédentes. La diversité est toujours de mise pour répondre aux exigences de méthode de la consultation. Il y avait donc des élèves provenant de tous les réseaux, niveaux, types, bassins d'enseignement et indices socio-économiques. Vingt et un élèves y ont effectivement participé.

La seconde étape a consisté en la tenue de séances d'information des élèves sur le contexte et

le sens de la consultation à laquelle ils s'étaient engagés. Une information sur les sondages antérieurs déjà conduits par le CEF, ainsi qu'une vidéo explicative du parcours d'un décret en Fédération Wallonie-Bruxelles, leur ont été communiqués au préalable.

Ensuite, des échanges se sont tenus autour de quatre questions: qu'est-ce qu'une ORC et à quoi cela sert-elle? Où en est-on dans la création du décret? Qu'est-ce qui a été fait les années précédentes? Quel est leur rôle en tant qu'ambassadeurs? Ensuite, un deuxième atelier a eu lieu. Il a cherché à présenter les modèles existant ailleurs, en Flandre, au Luxembourg, en France, en Slovénie et en Irlande. Enfin, le troisième atelier a fait travailler les élèves en deux groupes, l'un sur un modèle de démocratie directe, l'autre sur un modèle de démocratie indirecte. Les conclusions de ce rapport, ainsi que l'analyse des modèles étrangers, sont analysées de manière approfondie pour permettre de dégager des propositions concrètes d'ici juin. Nous aurons donc à ce moment des pistes nous permettant de rédiger un avant-projet de décret nécessaire à la réalisation de cet objectif de l'avis n° 3 du Pacte.

Madame la Députée, vous parlez de pluralisme de la représentation, mais je pense que nous ne devons pas nous tromper de sujet: il s'agit de prévoir que les différents niveaux et types d'enseignement puissent justement être représentés. C'est d'ailleurs toute la difficulté de l'exercice que de permettre une représentation des élèves en tenant compte de leur âge et de leur niveau de développement. En l'occurrence, je ne crois vraiment pas que la comparaison que vous faites avec la situation que connaît l'enseignement supérieur soit opportune: en effet, si nous voulons une représentation des élèves par eux-mêmes, nous devons nécessairement tenir compte de leur âge et du temps scolaire, fondamentalement différents de ceux des organes classiques de représentation communautaire de l'enseignement, tout comme des nôtres.

Enfin, je comprends vos inquiétudes sur la place que pourrait prendre le CEF, mais je crois utile de vous faire savoir qu'elles sont partagées par le CEF lui-même: celui-ci n'a pas l'intention de prendre des positions, mais toujours de faire remonter les opinions des élèves, même quand elles sont totalement isolées. Je n'ai pas connaissance d'un seul de leurs rapports où cette précision n'aurait pas été mentionnée. Il y a une vraie exigence de neutralité dans la mission que le CEF exerce dans le cadre participatif du Pacte. Cette ASBL est d'ailleurs en réflexion sur ses propres perspectives d'évolution, précisément pour éviter que les mêmes personnes ne soient parties prenantes de l'ORC, même à titre d'organisateur, tout en continuant de se voir confier des missions consultatives concernant tous les élèves, au sens large.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je n'ai évidemment rien contre le CEF: je leur ai d'ailleurs exposé tout ce que je vous ai énoncé aujourd'hui dès notre première rencontre. J'estime au contraire qu'une officialisation des organisations représentatives des élèves de l'enseignement obligatoire est nécessaire. S'il importe d'entendre des acteurs de l'enseignement, comme les fédérations de pouvoirs organisateurs, les syndicats qui représentent le personnel enseignant, les fédérations de parents, il est aussi essentiel de se placer du point de vue des élèves.

Et comme vous le savez, Madame la Ministre, les syndicats, les fédérations de parents et les fédérations de pouvoirs organisateurs sont multiples. Je ne vous rejoins pas lorsque vous dites que le CEF ne prend pas position – je vous en ai donné un exemple tout à l'heure qui prouve le contraire. Le CEF est à mes yeux le pendant de la FEF. La ministre Glatigny travaille à la représentativité des étudiants de l'enseignement supérieur. Plusieurs ORC peuvent coexister, mais les critères sont plus stricts que pour l'enseignement secondaire. Depuis la disparition de l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof), qui était une autre organisation de représentation des étudiants, un problème de pluralisme se pose, comme tout le monde s'accorde à le dire. Il faut dès lors éviter que cette situation se reproduise dans l'enseignement obligatoire. Le pluralisme repose sur la coexistence de plusieurs organisations. Je ne manquerai pas de continuer à suivre ce dossier et d'insister auprès de vous, non seulement sous l'angle du pluralisme, mais aussi sur la légitimité et du mode d'élection des représentants des élèves.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

1.30 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Problématique de l'obésité chez les jeunes»

M. Nicolas Janssen (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles lance régulièrement des appels à projets pour inciter les écoles fondamentales à promouvoir une alimentation plus saine. Madame la Ministre, vous avez annoncé dernièrement qu'un groupe de travail «Alimentation» allait se réunir pour améliorer la coordination des stratégies avec la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Il y a urgence! En Belgique, un enfant sur cinq est en surpoids. Ce surpoids entraîne de l'hypertension, du prédiabète et des syndromes métaboliques et il accroît la probabilité de développer des maladies chroniques à l'âge adulte. Par ailleurs, les études prouvent l'impact de la nutrition sur la santé mentale et inversement. Malheureusement, en augmentant la sédentarité et un comportement alimentaire souvent

néfaste à la santé, le confinement n'aura certainement pas amélioré la situation.

Comment, à travers l'école, comptez-vous répondre de manière plus efficace à ce problème majeur? Envisagez-vous d'accentuer la promotion d'habitudes alimentaires saines dans les écoles? Disposez-vous d'informations relatives à des bonnes pratiques en la matière, accessibles à tous les acteurs de première ligne? Est-ce que la sensibilisation à la nutrition est présente dans les référentiels? De quelle manière? En ce qui concerne le lien entre l'alimentation et la santé mentale, est-ce que les professionnels des centres psycho-médico-sociaux (PMS) et les éducateurs engagés dans le cadre de la crise sanitaire sont suffisamment formés au phénomène de troubles alimentaires?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'obésité peut avoir un fort impact négatif sur le quotidien des élèves. La conjonction de mauvaises habitudes alimentaires et d'une activité physique insuffisante en est l'une des causes les plus fréquentes. Il est impératif que les actions de promotion de bonnes habitudes alimentaires se poursuivent. Ainsi, l'appel à projets «Alimentation saine» sera reconduit l'année prochaine; il soutiendra la création de cantines scolaires durables, le lancement de collations saines et d'autres projets, tels que la visite de producteurs locaux ou la création d'un potager pédagogique. Par ailleurs, les enseignants peuvent trouver sur la page «Santé et bien-être» du site www.enseignement.be de nombreux liens pour s'outiller, s'informer ou se former sur ces thématiques. Ils trouveront également sur E-classe des ressources qualitatives, fiables et validées pour leur potentiel d'exploitation pédagogique.

À travers le futur référentiel du tronc commun en sciences, les élèves proposent et justifient des choix alimentaires en lien avec l'environnement et la santé et ils mettent en évidence le rôle des aliments pour l'organisme et les caractéristiques d'une alimentation saine et variée. De plus, en utilisant des connaissances acquises dans des domaines différents, ils pourront mettre en lien des choix alimentaires et leurs impacts. Le futur référentiel du tronc commun en éducation physique et à la santé prévoit l'acquisition de compétences telles que «adopter un style de vie sain et actif», «être activement responsable de sa condition physique» ou encore «construire une image positive de soi» et «développer son sentiment de compétence à adopter un mode de vie sain et actif dans et en dehors de l'école».

Enfin, les professionnels des centres PMS ont pour mission spécifique de soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves, de développer et garantir un climat scolaire serein et bienveillant, de lutter contre le décrochage scolaire. Toutefois, il est bon de rappeler que les centres PMS restent un service de première ligne. Les troubles alimentaires peuvent nécessiter une prise en charge conséquente. Les professionnels des centres PMS

auront alors un rôle d'écoute, de conseil à l'élève et aux parents et d'orientation vers un service extérieur, un médecin, un psychologue, un nutritionniste, etc.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. Vous essayez déjà de faire un maximum sur le sujet, mais les défis sont nombreux et les difficultés vont probablement crescendo. Je suis néanmoins heureux de voir que vous êtes déjà très active dans ce domaine.

1.31 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Gestion du retard scolaire aux Pays-Bas»

Mme Françoise Mathieux (MR). – En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles aux Pays-Bas, les élèves néerlandais accusent un retard scolaire qu'ils devront, à terme, rattraper. Le gouvernement néerlandais a envisagé plusieurs pistes de solutions, dont certaines ont attiré mon attention: la répartition de la matière sur une année scolaire plutôt que sur une courte période; l'organisation de cours d'été par petits groupes; la prolongation de la journée de cours; la tenue de cours à l'extérieur. Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle envisagé de telles solutions? Si oui, lesquelles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La gestion des retards scolaires accumulés en raison de la crise sanitaire me préoccupe. Cette question doit aussi être examinée au regard de ses implications sur la santé mentale des élèves. Les épreuves externes certificatives de fin d'année permettront d'objectiver le retard et d'ajuster les actions pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Lors de la rentrée de septembre 2020, ma priorité consistait à renforcer les dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé à travers l'octroi de périodes supplémentaires aux écoles à indice socio-économique faible. Le gouvernement y a consacré un budget de 17 millions d'euros issu du fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Service général de l'Inspection (SGI) évaluera le système d'ici le mois de juin 2021 afin d'en tirer des conclusions utiles pour le pilotage du système éducatif.

Le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles applique déjà la répartition de la matière sur une année scolaire plutôt que sur une courte période, telle qu'envisagée par le gouvernement néerlandais. Les référentiels définissent actuellement les attendus par cycles de deux ou trois ans. Dans le cadre de l'entrée en vigueur progressive du tronc commun, les attendus seront déterminés par année d'études. Les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) disposeront d'une liberté pé-

dagogique pour mettre en œuvre les référentiels à travers leurs programmes respectifs.

Concernant l'organisation de cours d'été par petits groupes, le gouvernement a décidé, le 11 février dernier, de mener des actions de soutien aux apprentissages réalisés en dehors du temps scolaire et d'en approfondir les modalités, si toutefois le budget alloué au soutien des élèves dans le temps scolaire venait à n'être pas totalement utilisé. Qu'elles soient scolaires ou ludiques, les activités en extérieur sont, quant à elles, encouragées depuis le début de la crise sanitaire, dans la mesure du possible.

La prolongation de la journée de cours renvoie à une éventuelle refonte des rythmes scolaires, qui n'est pas encore à l'ordre du jour. Les discussions se concentrent actuellement sur la réforme des rythmes scolaires à l'échelle annuelle et non journalière. En période de crise, il est délicat d'improviser une mesure d'allongement des journées sans en connaître tous les effets sur le rythme chronobiologique des élèves. J'ai néanmoins demandé à la Fondation Roi Baudouin (FRB) de travailler à une réforme des rythmes journaliers afin de la mettre en œuvre dans quelques années.

Je partage avec vous la nécessité de résorber les retards scolaires observés dans les apprentissages, à condition de ne pas faire peser sur les élèves et les enseignants une pression démesurée, qui pourrait se révéler contre-productive par rapport à l'objectif poursuivi. Je suis sensible aux solutions à moyen et long termes. Les balises définies par les apprentissages essentiels constituent la seule référence concernant les prérequis indispensables au parcours scolaire de tous les élèves.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Il est évident que les solutions envisagées par le gouvernement néerlandais doivent être évaluées au regard de leur efficacité, de leur coût et de la pédagogie. L'allongement des journées de cours modifierait sensiblement nos habitudes et serait perçue de manière désagréable. Cette mesure doit toutefois être envisagée à long terme.

1.32 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Étude de l'Université de Liège (ULiège) sur la santé des jeunes»

Mme Elisa Groppi (PTB). – Selon une étude menée par le département des sciences de la motricité de l'université de Liège (ULiège) auprès d'un peu moins de 2 000 jeunes, près de deux tiers d'entre eux ont diminué drastiquement leur pratique sportive depuis les mesures de confinement, au profit d'un temps toujours plus important passé devant les écrans.

Si les mesures de restriction instaurées pour faire face à la crise de la Covid-19 sauvent des vies aujourd'hui, elles risquent en revanche d'en mettre d'autres en péril d'ici quelques années. C'est en tout cas la conclusion à laquelle sont parvenus des chercheurs de l'ULiège.

Aujourd'hui, seul un jeune sur sept pratique encore les 60 minutes quotidiennes d'activités physiques recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), contre un jeune sur cinq avant la crise. Avec toutes les conséquences que cette évolution peut avoir sur leur santé physique, mentale ou sociale aujourd'hui, mais aussi sur leur santé future. Car il est prouvé que l'inactivité physique est à l'origine de nombreuses maladies chroniques, comme le diabète ou les maladies cardiovasculaires.

D'autant que, conséquence de cette inactivité sportive, les jeunes passent beaucoup plus de temps en position assise ou couchée. Et potentiellement devant des écrans. Pour certains, on parle de plus de huit heures par jour, ce qui est vraiment énorme.

Il est fondamental de maintenir au moins deux activités physiques, car, pour l'ULiège, il ne sera pas aisé de faire machine une fois que les mesures Covid seront allégées, parce que c'est chez les jeunes que l'on constate le plus d'abandons de la pratique sportive.

Pour éviter un drame de santé publique d'ici quelques années, il va donc falloir évoluer, et non se contenter de retrouver les habitudes d'avant Covid.

Toujours selon l'étude, «à moyen terme, il va falloir valoriser et même amplifier le rôle de l'éducation physique à l'école. Et au niveau sportif, il faudra aussi mettre l'accent sur le sport-santé et le sport accessible à tous. Dans les clubs, il faudrait davantage se recentrer sur les jeunes, plutôt que sur la compétition. Ceux qui veulent juste l'aspect ludique et social du sport ne trouvent pas toujours leur place dans les clubs aujourd'hui...»

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Quelle lecture en faites-vous?

Même si nous sommes encore dans la crise de la Covid-19, il est déjà plus que temps de préparer l'après. Que mettez-vous en place pour relancer l'activité physique chez les jeunes? Quels aménagements et quelles activités sont-ils prévus dans les écoles, à court, moyen et long terme?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai eu l'occasion de prendre connaissance de l'étude menée par l'Alexandre Mouton et ses collègues de l'ULiège au sujet de l'activité physique chez les jeunes en temps de pandémie. Comme vous, je considère que les résultats préliminaires de cette enquête en ligne sont interpellants. Et je partage les inquiétudes expri-

mées dans leur rapport de recherche. Ces résultats seront d'ailleurs complétés dans une publication ultérieure à paraître en septembre 2021.

Je me réjouis dès lors que nous ayons pu faire reprendre les cours d'éducation physique et sportive depuis le 15 mars dernier. Nul doute que la santé mentale et physique des jeunes doit figurer au cœur de nos priorités, parallèlement au développement des apprentissages scolaires. C'est pourquoi je ne manquerai pas d'intégrer cette dimension au sein de la stratégie de rentrée 2021-2022 qui est en cours d'élaboration.

Dans une perspective plus structurelle, le Consortium activités physiques, bien-être et santé, mené dans le cadre des travaux du Pacte et auquel participe M. Mouton, travaille déjà sur l'identification de ressources pédagogiques éprouvées et validées en la matière. Elles sont progressivement mises à la disposition des équipes éducatives sur le site www.e-classe.be et font l'objet de fiches didactiques labellisées.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Je suis ravie d'entendre qu'il s'agit d'un thème important pour vous et que des travaux sont en cours. Le sport contribue au bien-être physique, mais aussi à l'estime de soi et à la connaissance de ses propres limites.

1.33 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Deux pistes de réflexion dans l'attente de nouveaux statuts»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Le renforcement de l'autonomie et de la responsabilisation des écoles et des pouvoirs organisateurs se trouve inscrit au cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence. Au travers des contrats d'objectifs, le processus de contractualisation est ainsi largement entamé. De même, la culture de l'évaluation et du pilotage gagne progressivement nos équipes pédagogiques. Les écoles appartenant aux deux premières vagues des plans de pilotage ont désormais remis leurs travaux. Pour les écoles de la troisième et dernière vague, la date du dépôt a été reportée au premier trimestre de 2022.

Lors de la séance de commission du 9 mars, Madame la Ministre, vous avez confirmé que 99 % des écoles de la première vague disposaient d'un contrat d'objectifs, tandis que 98 % de celles de la deuxième vague avaient transmis leur plan de pilotage dans le délai imparti.

Les conseillers pédagogiques ont été recrutés pour soutenir et accompagner l'aide à l'élaboration des plans de pilotage et l'instauration du travail collaboratif qui doit en découler. Cependant, après un diagnostic des forces et faiblesses, l'équipe pédagogique de chaque établissement a dû ou devra se choisir un certain

nombre d'objectifs spécifiques et déployer des stratégies pour y parvenir. Au sein de chaque équipe, un groupe intermédiaire – l'équipe porteuse – est ou devra être désigné pour déployer ces stratégies et actions tout en assurant l'effectivité du travail collaboratif. Il va de soi que l'équipe porteuse du dispositif de pilotage joue un rôle déterminant dans la réussite du contrat d'objectifs que l'école s'est assigné. Il en est de même des pilotes d'action – enseignants engagés et cités dans le contrat d'objectifs par leurs fonctions et/ou leurs spécificités – qui sont et resteront les garants de la réussite des stratégies et actions contractualisées.

Dans de nombreuses écoles, ces enseignants, souvent jeunes et motivés, sont statutairement temporaires. Il est essentiel de prévoir un système permettant de stabiliser les enseignants temporaires qui font partie de ces équipes et/ou les pilotes d'actions. Cela permettrait d'assurer la cohésion de l'équipe et la réussite des actions tout au long des six années pendant lesquelles le contrat suivra son cours. En effet, dans certains pouvoirs organisateurs ou réseaux, les enseignants temporaires sont appelés, pour raisons statutaires, à changer d'établissement plus fréquemment qu'ils le souhaiteraient. Or, il serait dommage de ne recruter dans les équipes pivots des contrats d'objectifs que les seuls enseignants statutaires.

D'autre part, la pénurie d'enseignants en langues modernes devient préoccupante, en particulier à Bruxelles, et gagne même aujourd'hui le Nord du pays. Là encore, des pistes de solutions existent, mais nécessitent quelques aménagements avec les statuts et/ou le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (décret «Titres et fonctions»). Dans les écoles bruxelloises en particulier, des enseignants œuvrant dans une autre fonction parlent couramment le néerlandais ou l'anglais. Ces professeurs sont bien souvent très attachés à leur école et seraient tout à fait disposés à offrir des solutions aux élèves qui se retrouvent privés de cours de langues par défaut d'enseignants. Ils sont porteurs de titres pédagogiques, ce qui n'est plus le cas pour la grande majorité des remplaçants que les chefs d'établissements peinent à trouver aujourd'hui.

Il est donc regrettable, dans de telles situations de pénurie, de ne pas pouvoir transférer, le temps du remplacement et avec l'accord du membre du personnel, des périodes d'une fonction vers une autre, tout en maintenant le salaire requis et l'avancement statutaire du membre du personnel qui se propose dans la fonction de base. Si cela se pouvait, quelques écoles pourraient combler le manque actuel de professeurs de langues, en particulier de néerlandais. Cette opération ne serait pas coûteuse; en tout cas, elle serait beaucoup moins onéreuse que le coût éducatif indirect lié à des cours non donnés ou que le coût direct résultant

tant de l'obligation de surveillance des élèves sans cours.

Madame la Ministre, avez-vous une idée de la proportion d'agents temporaires et statutaires dans les groupes intermédiaires désignés par les établissements dans le cadre des plans de pilotage? Partagez-vous la conviction qu'il est essentiel d'assurer la stabilité desdits groupes tout au long de la durée du contrat d'objectifs? Quels sont les pistes et aménagements apportés aux statuts qui permettraient une telle stabilisation?

Enfin, pour pallier la pénurie en professeurs de langues modernes, estimez-vous opportun d'autoriser les transferts d'une fonction vers une autre pour les membres du personnel qui le souhaiteraient, et ce, pour une période circonscrite à la durée d'un remplacement?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La composition des groupes intermédiaires chargés du pilotage des stratégies et actions des contrats d'objectifs pour les écoles des première et deuxième cohortes ne fait pas l'objet d'un recensement systématique auprès des services de la Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE). Il ne m'est donc pas possible de vous communiquer la proportion d'enseignants temporaires et statutaires composant ces équipes. Je partage votre conviction qu'il faille assurer un maximum de stabilité à la composition de ces groupes. Néanmoins, il peut aussi être intéressant d'en renouveler une partie des membres, à partir du moment où la continuité de la coordination du pilotage des stratégies et des actions du contrat d'objectif de l'école est garantie. Conformément au principe d'autonomie pédagogique des pouvoirs organisateurs, il appartient aux directions d'école de mettre en place ces groupes intermédiaires et de soutenir les membres de ces groupes dans la réalisation de leur mission.

Par ailleurs, plusieurs dispositions visant la stabilisation des enseignants novices ont été mises en œuvre dans le cadre du décret du 17 juillet 2020 portant des mesures en vue de lutter contre la pénurie. Ce décret comporte d'importantes dispositions favorisant une plus grande mobilité du personnel. Il développe en effet, là où elle n'existait pas encore, et accélère, là où elle était déjà inscrite dans les textes statutaires, l'acquisition d'une priorité de deuxième rang permettant une valorisation d'ancienneté entre pouvoirs organisateurs. Cette ancienneté pourra par la suite être exploitée dans le cadre de la nomination. D'autres pistes sont en cours de préparation, mais il n'est cependant pas prévu, pour des raisons évidentes d'équité, de cibler en particulier les enseignants qui occupent un rôle dans la mise en œuvre des actions du plan de pilotage.

Je ne suis pas convaincue par votre proposition de transférer des périodes d'une fonction vers une autre, pour permettre à des enseignants maîtrisant le néerlandais ou l'anglais et œuvrant dans

une autre fonction d'assurer temporairement des cours de langue. Outre le fait qu'elle générerait des effets de cascade de remplacement et une charge administrative supplémentaire pour les directions, elle ne prend pas non plus en considération les spécificités propres à la didactique de l'enseignement des langues modernes.

Sous peine de mettre à mal la cohérence de l'ensemble des mécanismes statutaires, il est cependant indispensable de maintenir des logiques d'attribution d'emploi par fonction. En découlent des éléments aussi essentiels que la fixation du barème ou du développement d'une ancienneté administrative sur laquelle repose l'exercice des priorités statutaires.

Il convient également d'être attentif à ne pas déplacer la pénurie en sollicitant des membres du personnel déjà occupés aujourd'hui. L'enjeu doit être d'attirer plus de candidats pour cette fonction, à travers les filières classiques de la formation initiale, mais également grâce à l'appel à des vocations sur base d'une reconversion pour des enseignants de deuxième carrière.

Pour votre parfaite information, plusieurs dispositions, permettant de lutter de manière pérenne contre la pénurie des professeurs de langue moderne, sont à l'étude. Nous cherchons à faciliter l'accès à la profession et à en renforcer l'attractivité, notamment pour des enseignants en reconversion professionnelle à travers la mise en place de mécanismes de reconnaissance et de valorisation de compétences linguistiques, acquises en dehors de la formation initiale. Il est toutefois prématuré de vous donner plus de précisions à ce stade, mais les pistes sont à l'étude. Enfin, Madame la Députée, si des membres du personnel nommés ou engagés à titre définitif dans d'autres fonctions souhaitent réorienter leur carrière vers l'enseignement du néerlandais, de l'anglais ou de toute autre fonction, ils peuvent déjà le faire aujourd'hui en bénéficiant des congés existants pour l'exercice d'une autre fonction.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, la réforme des statuts est un de mes maronniers. La dernière fois que nous en avons parlé, vous m'avez expliqué que cette réforme ne serait pas pour tout de suite. Certes, elle est complexe, mais c'est pour cette raison qu'il faut s'y atteler le plus vite possible, car elle nécessitera bon nombre de négociations.

J'adhère à tout le processus et à la philosophie du Pacte pour un enseignement d'excellence. Toutefois, je constate qu'il manque les bases sur lesquelles construire ce Pacte. Les deux pistes que je vous suggère contribuent à pallier l'absence d'uniformisation et de modernisation des trois statuts. Cela permettrait d'élaborer des solutions.

Pour le premier cas, si un membre du personnel peut venir enrichir une équipe et une vision des choses, c'est positif. Il faut une réelle stabilité dans les équipes pour réussir le contrat d'objectifs.

C'est ma réelle conviction que vous semblez partager.

Ensuite, de toutes les pistes évoquées pour lutter contre la pénurie de professeurs en langue moderne, vous développez des pistes à moyen et long termes. Il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit aux établissements scolaires à court terme: ma deuxième proposition est de saisir l'opportunité dégagée par le volontarisme et l'esprit d'équipe qui animent les équipes pédagogiques. Si cela permet à un enseignant, porteur du titre requis, de donner les cours de langues, pourquoi ne pas lui en laisser la faculté? Actuellement, la pénurie de professeurs en langue moderne est telle que les écoles prennent n'importe qui pour enseigner les langues. J'entends que vous ne partagez pas ce souhait de flexibilité dans une école sur une base volontaire. J'attendrai donc avec impatience vos mesures pour garantir la pérennité du métier.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de M. Hervé Cornillie, intitulée «Absence de mention de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) dans les communications de la Fédération Wallonie-Bruxelles», de Mme Caroline Cassart-Mailleux, intitulées «Étude pour la transmission de la Covid-19 dans l'enseignement primaire» et «Problématique des pickpockets au sein des établissements scolaires», de Mme Fatima Ahallouch, intitulée «Nouvelles mesures pour soutenir la santé mentale des jeunes à l'école», de Mme Rachel Sobry, intitulées «Cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Inclusion de la langue des signes au sein de l'enseignement général», et de Mme Diana Nikolic, intitulée «Enseignement numérique», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h50.*

VERSION PROVISoire